



VOLET PAYSAGER DU CAS PAR CAS

55 Allée Pierre Ziller, Atlantis 2

06560 Valbonne

France

21 octobre 2025

SOMMAIRE

1	Note paysage	3
1.1	Aires d'étude et méthodologie	3
1.2	Etat actuel du paysage.....	5
1.3	Impacts et mesures	29
1.4	Conclusion générale du volet paysager et patrimonial	46

1 NOTE PAYSAGE

1.1 AIRES D'ETUDE ET METHODOLOGIE

1.1.1.1 LES AIRES D'ETUDE PAYSAGERES

Afin de réaliser l'étude paysagère, il est nécessaire de délimiter une aire d'étude spécifique. Celle-ci est adaptée selon différents paramètres à savoir la topographie, les structures paysagères, le patrimoine et l'occupation du sol. Compte-tenu de la nature du projet étudié et du contexte paysager, l'analyse est cadrée par un rayon d'étude d'environ 4 km autour de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet.

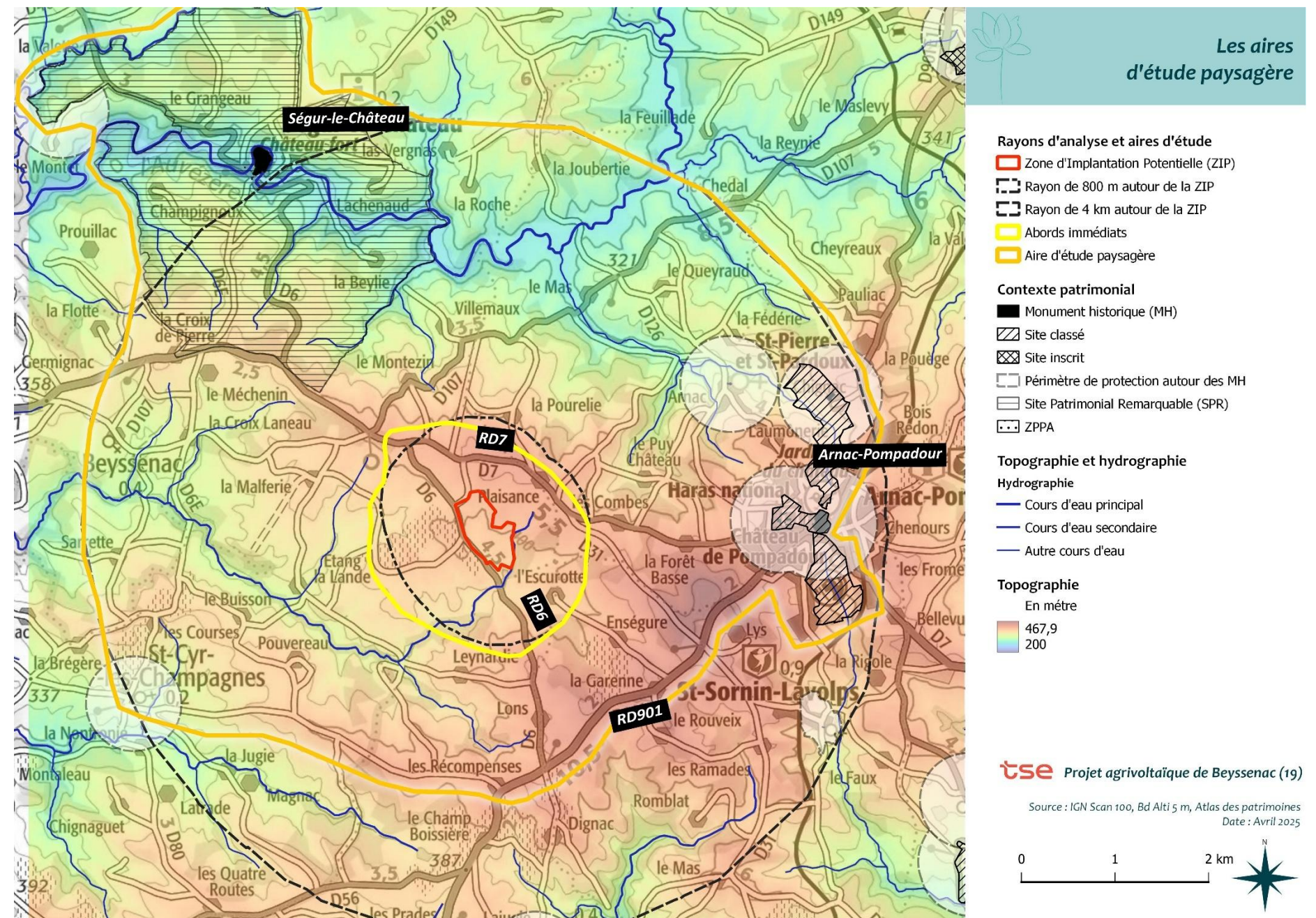
La ZIP s'inscrit au sein des paysages de campagne-parc, dans la sous-unité du plateau d'Uzerche.

L'aire d'étude paysagère a été définie à partir d'un rayon de 4 km autour de la ZIP. Il a été adapté :

- Au nord-ouest, en intégrant le Site Patrimonial Remarquable de Ségur-le-Château ;
- A l'est, en intégrant le bourg d'Arnac-Pompadour ;
- Au sud, en suivant la ligne de force anthropique RD901 soulignant les plus hauts reliefs.

Concernant le périmètre de l'analyse des abords immédiats, celui-ci est compris au sein du rayon de 800 m autour de la ZIP. Il s'adapte à la topographie en intégrant les plus proches riverains et les axes routiers RD6 et RD7.

La carte ci-contre présente les rayons d'analyse et les aires d'étude paysagère. A titre d'informations, les contextes topographique et patrimonial y sont présentés.



Carte 1 : Les aires d'étude paysagère du projet agrivoltaïque de Beyssenac

1.1.1.2 BIBLIOGRAPHIE

La réalisation du volet paysager nécessite la consultation de divers ouvrages et sites Internet. Les principaux sont mentionnés dans la liste ci-dessous :

- Atlas des paysages du Limousin, DREAL Nouvelle-Aquitaine ;
- Données SIG de la DREAL Nouvelle-Aquitaine (unités paysagères, sites protégés, enjeux paysagers, éléments de patrimoine, paysages remarquables...) ;
- Atlas des Patrimoines : outil cartographique en ligne du Ministère de la Culture ;
- Base Mérimée du Ministère de la Culture ;
- Modèle Numérique de Terrain : RGE Alt à 5 m, IGN ;
- Données du catalogue de l'IGN : Bd Topo ;
- Occupation du sol : CORINE Land Cover 2018, IFEN ;
- Photographies aériennes de Géoportail et/ou de Google Earth.

1.1.1.3 QUELQUES DEFINITIONS PREALABLES

Enjeu paysager : L'enjeu du paysage correspond à la valeur attribuée au paysage. Les critères de qualité, de rareté, de fréquentation, de reconnaissance et culturels interviennent dans cette détermination.

Sensibilité paysagère : La sensibilité d'un paysage est le risque potentiel de perte de tout ou partie de la valeur de l'enjeu paysager au regard du projet. Un paysage peut présenter un enjeu paysager fort (par exemple : présence d'un château) et une sensibilité faible s'il correspond à un secteur sans visibilité possible sur le projet.

Visibilité : La visibilité se définit lorsque l'observateur peut voir le projet. La visibilité est dite totale lorsque l'ensemble du projet est visible et elle est partielle, lorsque seulement des parties du projet sont perceptibles. En fonction du positionnement de l'observateur, les visibilitées peuvent être rasante dans le cas d'un paysage aplani, dominante depuis un point haut, filtrée dans le cas de la présence d'obstacle visuel (végétation, topographie, bâti).

Covisibilité : Une covisibilité est déterminée à partir du moment où le projet étudié est visible simultanément avec un élément du paysage (lieux de vie, patrimoine...). En se référant au Guide des études d'impact des projets de parc éolien, la covisibilité est dite directe lorsque celle-ci intervient dans un champ de vision de 40° et indirecte lorsque l'angle de perception est supérieur à 50°. Cette définition peut s'appliquer aux projets agrivoltaiques.

Concurrence visuelle : La concurrence visuelle est évoquée lorsque deux éléments du paysage interviennent dans le même champ de vision. Les points d'appels sont multipliés et des effets de contrastes peuvent apparaître.

Effet visuel : L'effet visuel est la conséquence objective du projet sur l'environnement indépendamment du territoire qui sera affecté. Il prend en compte :

- La perception ou l'absence de perception du projet ;
- La visibilité totale ou partielle des éoliennes du projet ;
- La présence ou l'absence de filtres visuels sur le projet (topographie, végétation, bâti) ;
- La lisibilité du projet ;
- La prégnance visuelle du projet
- La présence ou l'absence de covisibilité directe et/ou indirecte ;
- L'analyse des contrastes d'échelles et de concurrence visuelle.

L'effet visuel est évalué de négligeable à fort.

Incidence paysagère : L'incidence correspond à la transposition de l'effet sur la valeur de l'enjeu initial. La formule suivante est appliquée : $ENJEU * EFFET = INCIDENCE$ (ou IMPACT)

L'incidence paysagère est évaluée de négligeable à fort.

1.1.1.4 ELEMENTS DE METHODOLOGIE

TERRAIN

La phase de terrain s'est déroulée en mai 2025 par beau temps. Un reportage photographique a été réalisé depuis la ZIP, les abords immédiats et depuis l'aire d'étude paysagère. Le but étant de ressentir les ambiances paysagères, d'analyser les réelles perceptions visuelles et d'appréhender l'insertion paysagère du projet. Les photographies ont été prises en respectant la course du soleil afin de garantir leur qualité avec un appareil photo réflex avec objectif variable.

HIERARCHISATION DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES

Le volet paysager évalue les niveaux d'enjeux et de sensibilités du territoire étudié. Les niveaux s'étendent de très faible à fort et sont déterminés, par thématique, en fonction de :

Lieux de vie : Les enjeux liés aux lieux de vie sont établis en fonction de la population et du potentiel touristique :

Lieu de vie de moins de 200 habitants	Lieu de vie entre 200 et 2 000 habitants	Lieu de vie entre 2 000 et 5000 habitants et/ou touristique	Lieu de vie de plus de 5000 habitants et/ou touristique
TRES FAIBLE	FAIBLE	MODERE	FORT

La base de données de l'INSEE 2020 est utilisée comme référence concernant le nombre d'habitants par commune.

Axes de communication : Les enjeux liés aux axes de communication sont liés à la classification des axes. Cette indication regroupe les informations sur les directions et sur la fréquentation :

Chemin et route de desserte locale	Route de desserte locale	Axe secondaire	Axe majeur
TRES FAIBLE	FAIBLE	MODERE	FORT

Tourisme : Les enjeux liés au tourisme sont établis en fonction du niveau de reconnaissance, des informations disponibles, des ouvertures au public et de leur protection patrimoniale.

Patrimoine : Les enjeux liés au patrimoine sont déterminés en fonction de leur type de protection :

-	Monument historique inscrit Site inscrit	Monument historique classé Site classé Site Patrimonial Remarquable	Bien UNESCO Cumul de protections
NUL	FAIBLE	MODERE	FORT

1.2 ETAT ACTUEL DU PAYSAGE

1.2.1 ANALYSE DE L'AIRe D'ETUDE PAYSAGERE

1.2.1.1 ELEMENTS DE GEOMORPHOLOGIE

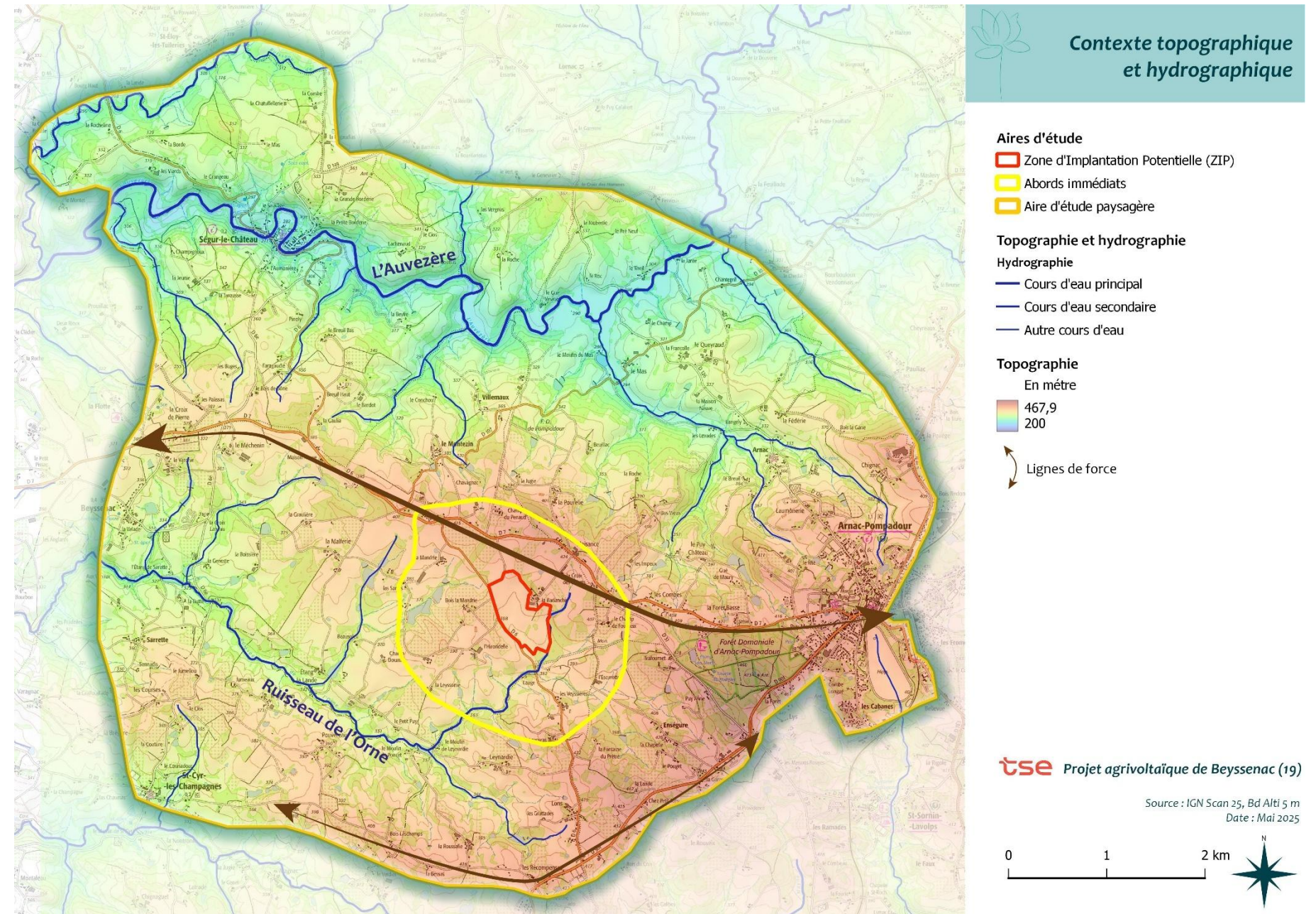
L'aire d'étude paysagère du projet de parc agrivoltaïque de Beyssenac s'inscrit au sein de l'unité paysagère du plateau d'Uzerche. Le territoire se présente sous la forme d'un paysage au relief doux, ondoyant, animé par le cours d'eau principal formé par l'Auvezère.

Les altitudes les plus hautes varient entre 410 m et 430 m NGF. Elles forment des lignes structurantes du territoire orientées est-ouest en se rejoignant vers le sud-est. Sur les collines ondoyantes, le relief est doux et ondule entre 360 et 395 m NGF. Les vallons se succèdent les uns aux autres animant le paysage de plateau.

Le réseau hydrographique se caractérise par la vallée de l'Auvezère au nord de l'aire d'étude paysagère. Son tracé sinueux entaille le plateau. Les dénivelés, d'environ 30 m, sont bruts et significatifs. Le fond de vallée est étroit, occupé par la rivière et non accessible.

De manière plus secondaire, le ruisseau de l'Orne forme une vallée petite et discrète dans la partie sud de l'aire d'étude paysagère. Ce cours d'eau est peu repérable. Il s'inscrit au creux de vallon en ne formant pas d'empreinte significative dans le paysage.

De nombreuses retenues collinaires, étangs et mares ponctuent le territoire étudié. Ces points d'eau participent à la fois à l'ambiance rurale et aux usages agricoles du territoire (abreuvement des animaux d'élevage).



Carte 2 : Contexte topographique et hydrographique de l'aire d'étude paysagère



Illustration 1 : Paysage ondulé de l'aire d'étude paysagère

1.2.1.2 ELEMENTS DE GEOGRAPHIE HUMAINE

1.2.1.2.1 LES COMPOSANTES PAYSAGERES

Localisée dans l'ensemble paysager de campagne-parc, l'aire d'étude paysagère du projet de parc agrivoltaïque de Beyssenac s'inscrit au sein de l'unité paysagère du plateau d'Uzerche. Ce plateau présente un changement dans la lecture des paysages limousins, à savoir une inclinaison marquée orientée désormais vers le sud. Il est caractérisé par les composantes suivantes :

- ***La vallée de l'Auvezère***

La vallée de l'Auvezère prend sa place au nord de l'aire d'étude paysagère. Elle entaille le plateau d'Uzerche d'est en ouest. Le cours d'eau Auvezère présente de nombreux méandres. Elle forme de profonds dénivelés, notamment aux abords de Ségur-le-Château. Les affluents de l'Auvezère sillonnent au sein du plateau. Plus discrets que l'Auvezère, ces affluents engendrent une légère ondulation animant le paysage. La végétation souligne le tracé hydrographique. Les boisements, les ripisylves, mettent en exergue la présence de l'eau sur ce territoire.

La vallée de l'Auvezère accueille le village de Ségur-le-Château qui s'est développé sur les deux rives. Quelques hameaux et habitats isolés forment les rares lieux de vie sur le reste de la vallée au sein de l'aire d'étude.

- ***La vallée du ruisseau de l'Orne***

La vallée du ruisseau de l'Orne est une vallée plus secondaire par rapport à la vallée de l'Auvezère. Elle prend place dans le secteur sud-ouest de l'aire d'étude paysagère. Les dénivelés d'une dizaine de mètres forment une entaille visible du plateau. Peu accessible et très végétalisée, cette vallée habille le paysage et dynamise le secteur de plateau. Quelques rares maisons isolées s'inscrivent au sein de cette vallée.

- ***Le plateau***

Le plateau d'Uzerche se caractérise par un paysage ondoyant, animé par les croupes et les fonds de vallons. La perception du paysage varie en fonction du déplacement de l'observateur. L'occupation du sol accentue cet effet changeant de perception du paysage. D'une part, les vergers forment des structures particulières, symétriques et apportant des éléments anthropiques comme les filets de protection et les stocks de clayettes à proximité des vergers. Les ventes directes chez le producteur sont également indiquées. Les vergers de pommiers créent une ambiance particulière en habillant le territoire d'une teinte blanche à grise. Ces aplats soulignent le relief et contrastent avec l'environnement cultivé et boisé.

D'autre part, les boisements sont nombreux. Les feuillus sont principalement représentés (chênes et châtaigniers). Les bosquets, petits bois et forêts couvrent le paysage ondulé. Ces éléments boisés sont le plus souvent privés à l'exception de la forêt domaniale d'Arnac-Pompador située à l'est de l'aire d'étude paysagère. Enfin, les pâturages sont nombreux et ouvrent les paysages entre les éléments boisés. Le plateau est propice au développement de l'habitat. Les lieux de vie les plus importants s'y inscrivent comme Arnac-Pompador, Saint-Cyr-les-Champagnes ou encore Beyssenac. De nombreux hameaux et habitats isolés ponctuent le plateau et témoignent de l'activité agricole.



Illustration 2 : Grandes étendues de vergers

1.2.1.2.2 LES LIEUX DE VIE

Au sein de l’aire d’étude paysagère, les lieux de vie principaux recensés sont Arnac-Pompadour avec 1 161 habitants, Beyssenac avec 356 habitants¹, Saint-Cyr-les-Champagnes avec 280 habitants et Ségur-le-Château avec 201 habitants.

• **Arnac-Pompadour**

Arnac-Pompadour est un village historique, situé à environ 2,5 km à l’est de la ZIP. L’urbanisation s’est développée sur des hauteurs dont les altitudes atteignent environ 415 à 430 m NGF. Les habitations et les activités se sont développées autour des éléments historiques structurants comme le château, l’hippodrome, les haras. Le village est traversé par des axes routiers départementaux structurants (RD901 et RD7). Ces axes découpent la ville en plusieurs secteurs et conditionnent le regard. Les aménagements liés au domaine équestre sont particulièrement présents et façonnent le centre-ville.

En termes de sensibilité, aucune ouverture dirigée vers la ZIP n’est observée. En effet, on constate que l’environnement bâti et la topographie ferment le champ de vision. Depuis le château situé dans le cœur de ville, une vue en balcon s’offre aux habitants. Le panorama donne sur l’hippodrome, situé au sud d’Arnac-Pompadour, comme le montre l’illustration 2.

Aucune sensibilité n’est identifiée depuis Arnac-Pompadour.

• **Beyssenac**

Beyssenac est un village situé à environ 3,8 km au nord-ouest de la ZIP. Implanté à flanc de colline, le bourg originel se concentre autour d’une place centrale autour de l’église. L’urbanisation s’étend de manière linéaire le long d’axes routiers secondaires. Un panorama s’ouvre sur le paysage environnant depuis les maisons en balcon et depuis le cœur du village. Comme le montre l’illustration 4, les perspectives sont assez longues et embrassent le paysage ondulé et boisé. Bien que la ZIP s’inscrive dans cette direction, elle n’est pas visible. L’éloignement et l’ondoyance du territoire masquent le site du projet.

Aucune sensibilité n’est identifiée depuis Beyssenac.

• **Saint-Cyr-les-Champagnes**

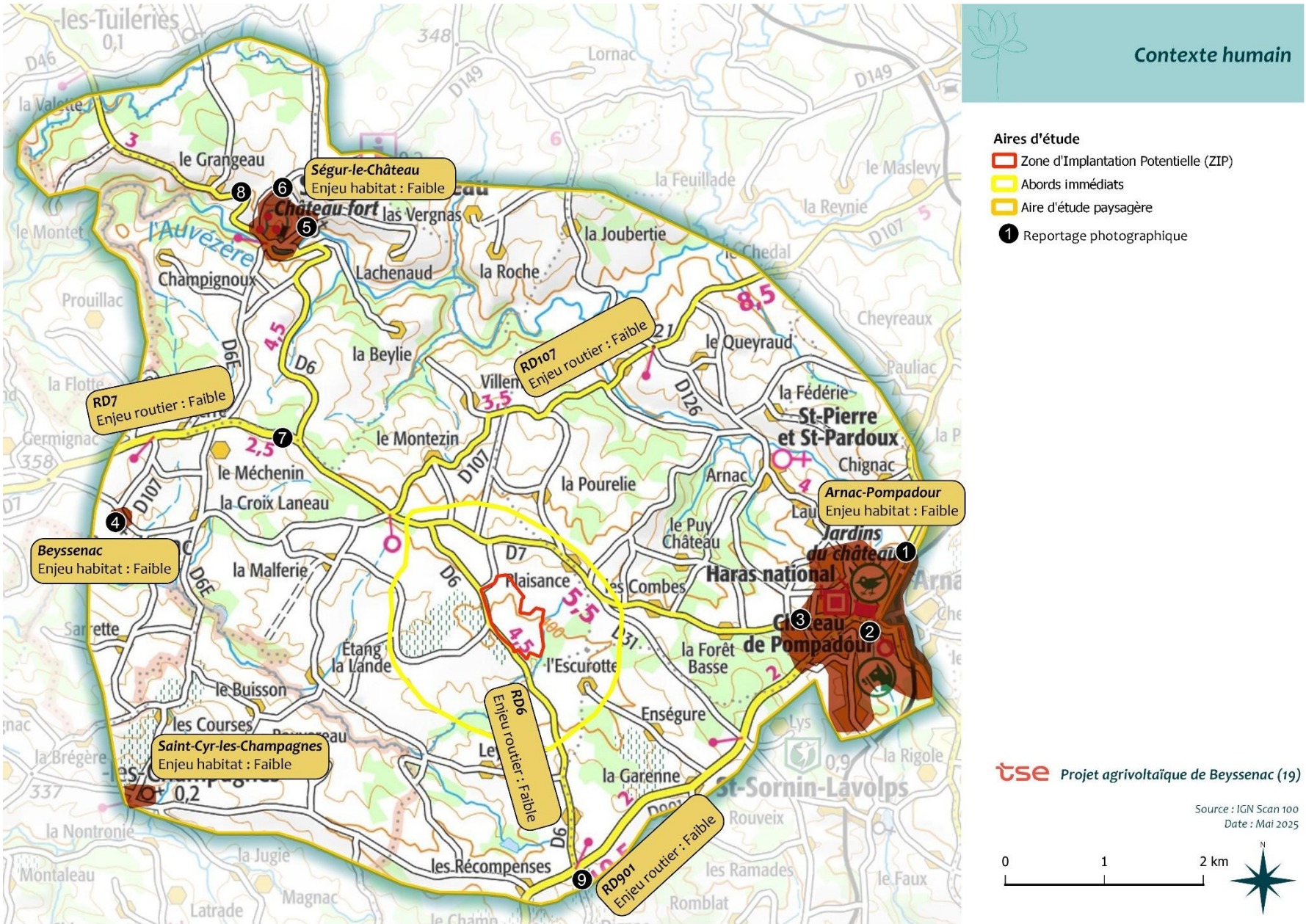
Saint-Cyr-les-Champagnes s’implante à environ 4 km au sud-ouest de la ZIP. Ce village se situe à flanc de colline tourné vers un cours d’eau secondaire. La topographie est animée. Les habitations sont concentrées et s’organisent autour d’un croisement de plusieurs axes routiers locaux. Le champ de vision se recentre sur le village. Aucune ouverture ne se dirige vers la ZIP.

Aucune sensibilité n’est identifiée depuis Saint-Cyr-les-Champagnes.

• **Ségur-le-Château**

Le village de Ségur-le-Château se situe à environ 4 km au nord-ouest de la ZIP. Ce lieu de vie s’implante sur les deux rives de l’Auvezère. En raison de son histoire et de sa situation géographique, les habitations sont resserrées et s’imbriquent entre elles. Quelques maisons et hameaux s’éloignent du bourg originel en s’installant sur les versants et les rebords de la vallée. Ce lieu de vie s’inscrit au sein de la vallée, comme dans un écrin. Les relations visuelles sont confinées au sein de ce paysage intime. Aucune relation visuelle n’est identifiée depuis le cœur du village. De même, depuis les entrées et les sorties, le champ de vision est contraint par le paysage ondulé. La ZIP ne s’y introduit pas. Les illustrations 5 et 6 montrent cette absence de perception depuis les endroits les plus hauts aux abords du village, notamment depuis le cimetière et l’église.

Aucune sensibilité n’est identifiée depuis Ségur-le-Château.



Carte 3 : Eléments de géographie humaine au sein de l’aire d’étude paysagère

¹ Source INSEE, 2021

1. Depuis l'entrée nord d'Arnac-Pompadour, via la RD901



2. Panorama ouvert depuis le château au coeur d'Arnac-Pompadour



3. Depuis la sortie ouest d'Arnac-Pompadour, via la RD7



4. Depuis la place de Beyssenac



5. Depuis Ségur-le-Château, depuis l'église



6. Depuis le nord de Ségur-le-Château, au niveau du cimetière



1.2.1.2.3 LES AXES DE COMMUNICATION

Le plateau d’Uzerche facilite le déplacement des habitants sur le territoire en reliant les principaux lieux de vie entre eux. On identifie la RD7, la RD6 et la RD107. Il s’agit d’axes de communication fréquentés structurant le territoire.

- **La RD7**

La RD7 est un axe routier départemental structurant le territoire d’est en ouest. Les automobilistes traversent le paysage de plateau et rejoignent la cité d’Arnac-Pompadour. La portion contenue au sein du périmètre des abords immédiats sera étudiée dans le chapitre correspondant. Le champ de vision des automobilistes se compose de nombreux motifs paysagers alternant végétation spontanée, vergers, champs et prairies. En amont d’Arnac-Pompadour, la forêt ferme totalement les perceptions lointaines. Elle amène une ambiance végétale prégnante dans le champ de vision.

La ZIP ne se repère pas depuis la RD7 à l’échelle de l’aire d’étude éloignée, comme le montre l’illustration 7. En effet, le choix du site d’implantation évite tout point d’appel visuel lointain. La RD7 n’offrant pas de belvédère dominant le paysage n’est pas concernée par des relations visuelles en sa direction.

Aucune sensibilité n’est identifiée depuis la RD7 au sein de l’aire d’étude paysagère.

- **La RD6**

La route départementale RD6 est un axe structurant du territoire traversant la partie nord-est de l’aire d’étude paysagère, desservant Ségur-le-Château et rejoignant la RD901 au sud de l’aire d’étude. Au nord, les automobilistes circulent sur le rebord de vallée de l’Auvezère. De belles ouvertures s’offrent à eux. La vallée forme une empreinte paysagère significative. Les automobilistes plongent progressivement et rapidement vers le cours d’eau lorsqu’ils traversent Ségur-le-Château. Sur ces portions, la ZIP ne se perçoit pas. En effet, l’éloignement et l’implantation de la ZIP ne permettent pas de vue lointaine depuis la RD6 au nord de l’aire d’étude.

Sur la section au sud de l’aire d’étude paysagère, depuis le croisement avec la RD901, la RD6 présente un profil plus rectiligne. Parfois, l’automobiliste s’inscrit en hauteur et le regard se perd dans de longues perspectives. Malgré ces percées visuelles, la ZIP est masquée par l’ondulation du relief et la multitude des éléments paysagers.

Aucune sensibilité n’est identifiée depuis la RD6 sein de l’aire d’étude paysagère.

- **La RD107**

La route départementale RD107 est un axe routier traversant la partie nord-est de l’aire d’étude paysagère. Connecté à la RD6, cet axe rejoint le lieu de vie Lubersac, hors aire d’étude paysagère. La RD107 présente un profil sinueux traversant à la fois des paysages de plateau et la vallée principale de l’Auvezère. Au détour d’un virage, le champ de vision peut s’ouvrir sur les paysages

composés de prairies ou au contraire se fermer lors de la traversée d’un bois. Toutefois, la topographie et l’éloignement de la ZIP forment des écrans visuels totaux en sa direction. Les relations visuelles ne sont pas possibles.

Aucune sensibilité n’est identifiée depuis la RD107 au sein de l’aire d’étude paysagère.

- **La RD901**

La RD901 est un axe fréquenté traversant la partie sud-est de l’aire d’étude paysagère. Elle permet de rejoindre Arnac-Pompadour. Des activités se sont installées le long de cet axe, bénéficiant de l’accessibilité des proches lieux de vie. Elle s’inscrit à de hautes altitudes. Toutefois, les éléments de végétation et bâtis présents le long de cet axe empêchent des perspectives lointaines. La ZIP ne s’inscrit pas dans le champ de vision des automobilistes et ne s’insère pas dans l’axe de la route.

Aucune sensibilité n’est identifiée depuis la RD901 au sein de l’aire d’étude paysagère.

7. Depuis la RD7, au nord-ouest de la ZIP



8. Depuis la RD6, sur le rebord de la vallée de l’Auvezère



9. Depuis la RD901, au sud de la ZIP



1.2.1.3 TOURISME ET PATRIMOINE

Ce chapitre présente les attraits touristiques de l’aire d’étude paysagère et des abords immédiats ainsi que les éléments du patrimoine réglementaire. La carte suivante présente l’ensemble de ces éléments et localise les photographies.

1.2.1.3.1 LE TOURISME

L’aire d’étude paysagère s’inscrit dans un paysage corrézien où deux cités concentrent l’offre touristique. Il s’agit de la renommée d’Arnac-Pompadour et de Ségur-le-Château.

Arnac-Pompadour est reconnu à travers l’histoire de France et dans le milieu équestre. En effet, « *le nom de Pompadour est devenu mondialement célèbre grâce à Madame le Normant d’Etiolles, née Jeanne-Antoinette Poisson, favorite du roi Louis XV. Ce dernier lui fit don du château de Pompadour et du titre de marquise qui lui était associé*². » La cité d’Arnac-Pompadour met en valeur le cheval et le mode équestre.

Le château de Pompadour est un site et un monument historique inscrit. Il est ouvert au public et organise des événements. Ce monument est originellement reconstruit sur la motte féodale au XV^{ème} siècle. Il fut ensuite remanié au XVIII^{ème} siècle lors de son don à la marquise de Pompadour, puis fut en partie détruit à la Révolution. Aujourd’hui, certaines parties comme l’aile sud et l’enceinte extérieure sont encore intactes.

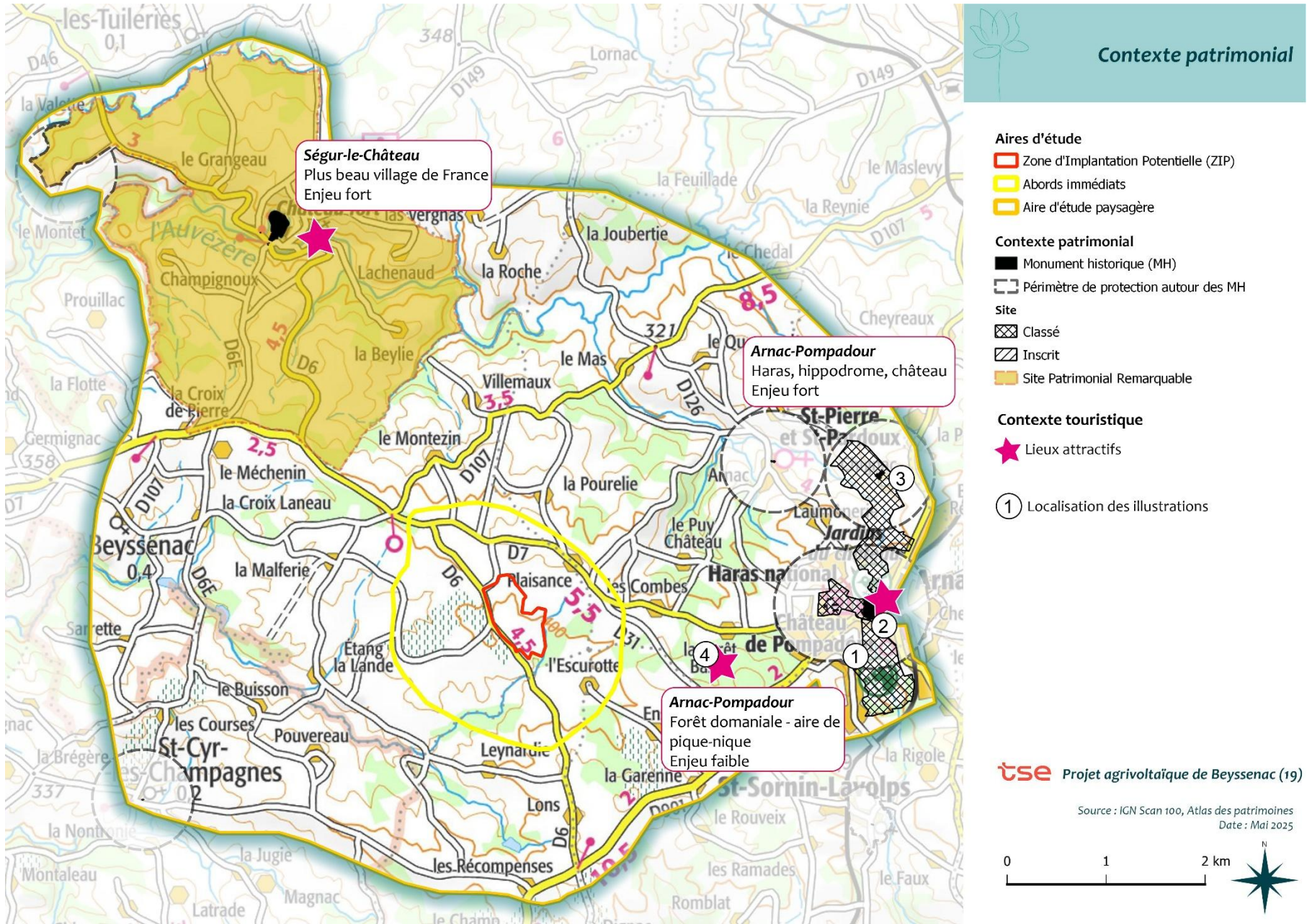


Illustration 3 : Château de Pompadour et boutique associée-

L’hippodrome et le haras national s’inscrivent en écho au château. Un belvédère s’ouvre depuis ce monument afin de profiter de l’hippodrome. L’hippodrome est reconnu comme l’un des plus beaux de France. Des épreuves hippiques d’envergure y sont organisées. Il est actuellement en travaux.

Aucune sensibilité n’est identifiée depuis le château de Pompadour et l’hippodrome.

² Source : site Internet www.pompadour.net



Carte 4 : Contexte touristique et patrimonial

Les illustrations suivantes montrent l'impossibilité de percevoir la ZIP depuis ces éléments patrimoniaux et touristiques. En effet, le regard s'oriente en direction du sud-est, dans un sens opposé à la ZIP.



Illustration 4 : Absence de perception sur la ZIP depuis le château et l'hippodrome (illustrations 1 et 2 de la carte précédente)

Le haras national constitue également un lieu reconnu. Il organise des compétitions de haut niveau sur le stade du Puy Marmont et sur l'hippodrome. Le haras s'étend de l'entrée nord-ouest d'Arnac-Pompadour jusque dans son centre, où l'entrée principale s'effectue. Ces aménagements sont indiqués par une signalétique importante permettant aux usagers de s'y rendre. Depuis l'entrée principale, le champ de vision est contraint par l'habitat resserré du cœur de ville. A la sortie d'Arnac, le haras est repérable par les entrées des cavaliers. Celles-ci sont indiquées. La topographie descendante et les nombreux motifs urbains ferment le champ de vision. Aucune perspective lointaine ne se dégage.

Aucune sensibilité n'est identifiée depuis le haras.

Également, au nord d'Arnac-Pompadour, le **domaine de Chignac** constitue l'unique jumenterie nationale de France. Ce domaine se visite qu'avec autorisation. Il s'agit d'un domaine privé non accessible. Situé à l'écart de la ville, le domaine de Chignac s'implante dans un vallon. La végétation et la topographie recentrent les visibilitées sur la jumenterie et n'offrent pas de relation visuelle lointaine.



Illustration 5 : Absence de perception visuelle sur la ZIP depuis le domaine de Chignac (illustration 3)

Aucune sensibilité n'est identifiée depuis le domaine de Chignac.

Enfin, la **forêt domaniale d'Arnac-Pompadour** constitue un site de promenade et de loisirs. Une aire de pique-nique au bord de l'étang de Merle y est aménagée. L'environnement arboré et protégé de cette forêt procure une ambiance très végétale contrastant avec la campagne cultivée à proximité. Les grands arbres occupent pleinement les plans du paysage. Aucune perception ne se dégage sur les alentours.

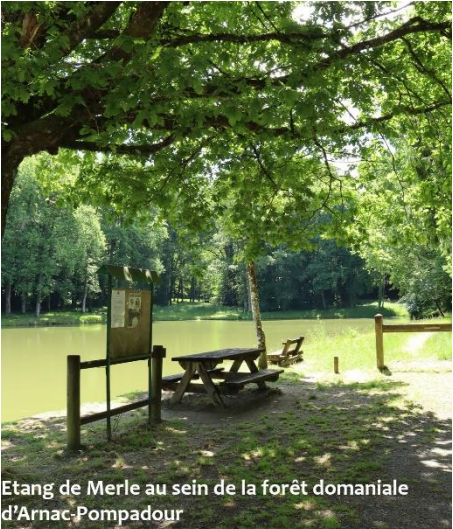


Illustration 6 : Aire de pique-nique (illustration 4)

Aucune sensibilité n'est identifiée depuis la forêt domaniale d'Arnac-Pompadour.

Au bord de l’Auvezère, le village de **Ségur-le-Château** constitue un lieu touristique et attractif. Labellisé comme Plus Beaux Villages de France, ce village médiéval est une ancienne place forte des vicomtes de Limoges. Il fait partie également du réseau Pays d’Art et d’Histoire et s’inscrit sur la route de Richard Cœur de Lion. Cette route est un itinéraire de découverte dans le sud-ouest de la Haute-Vienne depuis la Charente jusqu'aux portes de la Dordogne et de la Corrèze.

Le château domine la vallée et le village. Celui-ci n’est accessible en période de haute saison à des périodes précises. Le cœur historique se compose de maisons à colombage ornées de toits en Lauze. Des visites et événements sont organisés toute l’année afin de découvrir ce village. L’ambiance est alimentée par le cours d’eau et les espaces libres aménagés pour la découverte et la détente. Ce village constitue une entité contrastant avec les paysages alentours. Plus haut, à la sortie de Ségur-le-Château, l’église et le cimetière s’inscrivent en rebord de vallée. Toutefois, la végétation et l’orientation du champ de vue ne permettent pas de regard sur la ZIP.

Aucune sensibilité n’est identifiée depuis le village de Ségur-le-Château.

1.2.1.3.2 LE CONTEXTE PATRIMONIAL REGLEMENTAIRE

1.2.1.3.2.1 PRESENTATION DU CONTEXTE PATRIMONIAL REGLEMENTAIRE :

Les espaces protégés sont des ensembles urbains ou paysagers remarquables par leur intérêt patrimonial au sens culturel du terme, notamment aux titres de l’histoire, de l’architecture, de l’urbanisme, du paysage, de l’archéologie. Ils peuvent être de cinq types :

- les monuments historiques (MH) inscrits ou classés et leurs abords (rayon de 500 mètres ou leur périmètre de protection modifié) ;
- les sites classés ou inscrits ;
- les sites patrimoniaux remarquables regroupant, depuis la loi LCAP (liberté de création, architecture et patrimoine) du 8 Juillet 2016, les secteurs sauvegardés et les aires de mise en valeur de l’architecture et du patrimoine (AVAP et ancienne ZPPAUP) ;
- les biens inscrits au patrimoine mondial de l’UNESCO ;
- le patrimoine archéologique à travers les Zones de Protection et de Présomption Archéologique (ZPPA).

Le tableau suivant recense l’ensemble des éléments du patrimoine réglementaire du territoire étudié. L’inventaire a été réalisé en mai 2025 à l’aide de l’atlas du patrimoine et de la base de données Mérimée.

Sur l’aire d’étude paysagère, on compte 5 monuments historiques, 1 site classé, aucun site inscrit, 1 site patrimonial remarquable (SPR), aucune Zone de Présomption de Patrimoine Archéologique (ZPPA) et aucun bien UNESCO.

Commune	Type de patrimoine	Protection	Localisation vis-à-vis de la ZIP	Situation géographique	Enjeu
Monuments historiques					
Arnac-Pompadour	Haras national de Pompadour (plusieurs bâtiments dont domaine de Chignac)	Inscrit	Environ 3 km à l’est	Cœur urbain pour le haras et les éléments protégés du château Flanc de colline pour le domaine de Chignac	Faible
Arnac-Pompadour	Eglise Saint-Pierre et Saint-Pardoux	Inscrit	Environ 3 km au nord-est	Hameau au sein d’une colline	Faible
Ségur-le-Château	Eglise	Classé	Environ 4 km au nord-ouest	Bord de vallée	Modéré
Ségur-le-Château	Grange ovale du Montet	Inscrit	Environ 6 km au nord-ouest	Bois	Faible
Saint-Cyr-les-Champagnes	Eglise	Inscrit	Environ 4 km au sud-ouest	Village	Faible

Commune	Type de patrimoine	Protection	Localisation vis-à-vis de la ZIP	Situation géographique	Enjeu
Sites protégés					
Arnac-Pompadour	Domaine des haras de Pompadour – 3 secteurs	Classé	Environ 3 km à l’est	Cœur urbain et système collinaire	Modéré
Site Patrimonial Remarquable					
Ségur-le-Château	SPR	-	Environ 2 km au NO	Vallée de l’Auvezère et collines	Modéré

Tableau 1 : Inventaire du patrimoine réglementaire

1.2.1.3.2.2 ANALYSE DU CONTEXTE PATRIMONIAL REGLEMENTAIRE

L’ensemble de ces éléments patrimoniaux ont été analysés vis-à-vis de la ZIP au regard des potentielles ouvertures visuelles et des éventuelles covisibilités. La détermination des sensibilités s’appuie sur l’analyse cartographique et sur le travail de terrain.

- Les monuments inscrits au sein du haras national de Pompadour et le site inscrit

Comme démontré dans le chapitre précédent, le haras, l’hippodrome et le château situés dans la ville d’Arnac-Pompadour n’ont pas de perception visuelle sur la ZIP. En effet, la topographie et les éléments bâtis ferment les perspectives visuelles sur la ZIP. Aucun de ces éléments ne se repère dans le paysage, ce qui empêche tout risque de covisibilité.

Aucune sensibilité n’est identifiée sur les sites inscrits et les monuments inscrits au sein du haras national de Pompadour.

- L’église Saint-Pierre et Saint-Pardoux

Ce monument s’implante au sein du hameau d’Arnac. L’église s’impose par sa posture. Entourée de maisons d’habitations et située à flanc de collines, le champ de vision est contraint. Aucune relation visuelle n’est possible sur la ZIP. L’orientation du relief freine toute perception.



Illustration 7 : Absence de relation visuelle depuis l’église d’Arnac

Aucune sensibilité n’est identifiée depuis l’église Saint-Pierre et Saint-Pardoux d’Arnac-Pompadour.

- L’église de Ségur-le-Château

L’église de Ségur-le-Château s’implante à l’écart du village, en hauteur, sur le rebord de la vallée. Une aire de pique-nique est aménagée à proximité. Malgré sa situation en hauteur, aucun point de vue ne se dégage. En effet, la végétation ferme le champ de vision. Le fond de vallée et le village en contrebas ne sont pas repérables. La ZIP, située à environ 4 km, est masquée. Aucune relation visuelle n’est possible.

Aucune sensibilité n’est identifiée depuis l’église de Ségur-le-Château.

- La grange ovale de Montet

La grange ovale de Montet est un monument situé dans une enceinte arborée accessible par un chemin. Autour du monument, le champ de vision est fermé par la végétation. Depuis ses abords, la distance multiplie les obstacles visuels intercalés. La ZIP n’est pas repérable.



Illustration 8 : ZIP non visible depuis le chemin d’accès à la grange de Montet

Aucune sensibilité n’est identifiée depuis la grange ovale du Montet.

- L’église de Saint-Cyr-les-Champagnes

L’église de Saint-Cyr-les-Champagnes se situe au sein du village. Les habitations du village sont proches du monument. Le regard est attiré par le monument et porte ensuite sur le cœur du village. Aucune fenêtre visuelle ne s’ouvre sur les alentours. Le champ de vision est centré sur le village. Aucune relation visuelle n’est possible sur la ZIP.



Illustration 9 : Champ de vision fermé depuis l’église de Saint-Cyr-les-Champagnes

Aucune sensibilité n’est identifiée depuis l’église de Saint-Cyr-les-Champagnes.

- Le Site Patrimonial Remarquable de Ségur-le-Château

Le village de Ségur-le-Château est concerné par un Site Patrimonial Remarquable. Celui-ci s’étend sur une vaste surface autour du village. Le périmètre protégé s’étend du rebord de vallée au nord jusqu’à la RD7. La ZIP ne se situe pas au sein de ce périmètre. Le reportage photographique réalisé montre qu’aucune perception sur la ZIP n’est identifiée. En effet, le plateau ondulé raccourcit les perspectives visuelles. Les nombreux motifs liés à la végétation conditionnent le regard. Enfin, aucune perception n’a été identifiée depuis le village de Ségur-le-Château.

Aucune sensibilité n’est identifiée depuis le Site Patrimonial Remarquable de Ségur-le-Château.

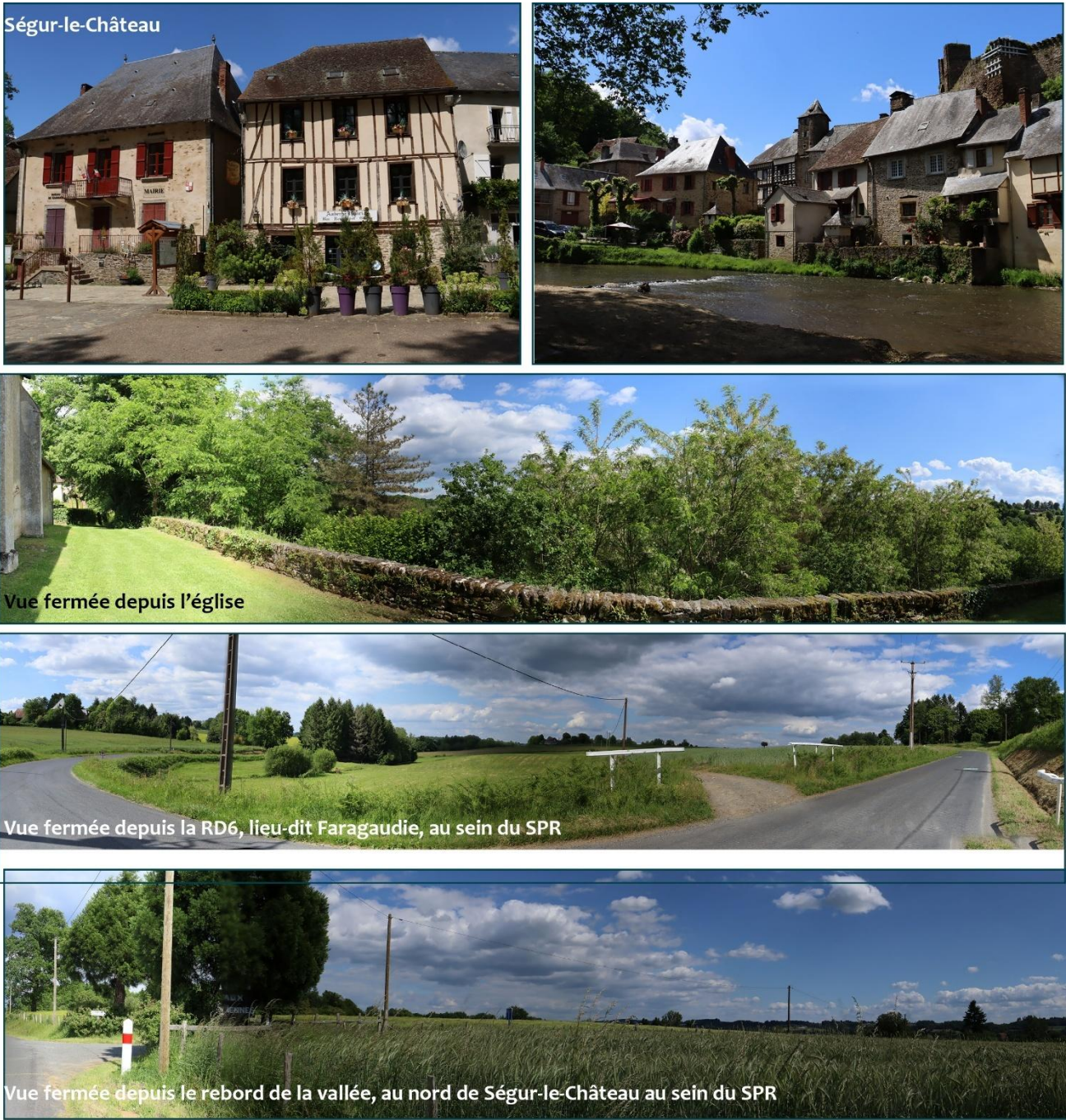


Illustration 10 : Champs de vision depuis le SPR de Ségur-le-Château

1.2.1.4 CONCLUSION DE L'AIRE D'ETUDE PAYSAGERE

L'aire d'étude paysagère du projet de parc agrivoltaïque de Beyssenac s'étend au sein du plateau d'Uzerche. Ce plateau présente un paysage ondoyant alternant entre des étendues relativement planes et des vallons significatifs dans le paysage. Ce plateau est entaillé par la vallée principale de l'Auvezère, située au nord de la ZIP. Par son encaissement, elle crée une ambiance particulière, très végétale, contrastant avec le plateau, pâturé, cultivé et boisé. Des vallées plus secondaires forment également des empreintes végétales marquées dans le paysage.

En termes d'occupation du sol, le paysage se caractérise par de nombreux boisements, des pâturages liés aux élevages bovins et de nombreux vergers. Le territoire est reconnu pour sa production de pommes. Les vergers de pommiers sont récurrents dans le paysage étudié. Leur alignement est souligné par les poteaux de bois et les filets de protection. De véritables nappes sont formées et habillent le paysage ondoyant du plateau.

Le paysage d'ambiance rurale est habité. De nombreux hameaux et exploitations agricoles ponctuent le paysage et des lieux de vie concentrent les habitants et activités comme Arnac-Pompadour et Ségur-le-Château. Les villages de Beyssenac et de Saint-Cyr-les-Champagnes sont des lieux de vie plus secondaires.

Ségur-le-Château et Arnac-Pompadour constituent des sites touristiques et regroupent des éléments patrimoniaux protégés. Ce sont les points attractifs de l'aire d'étude paysagère. Le patrimoine protégé se concentre sur du patrimoine historique et culturel, lié notamment au monde équestre.

Le tableau suivant synthétise les enjeux et les sensibilités du paysage à l'échelle de l'aire d'étude paysagère. Le principal constat est l'absence de sensibilité au sein de cette aire d'étude. Cela s'explique par la topographie et l'occupation du sol.

Thématiques	Enjeu	Sensibilité
Habitat		
Arnac-Pompadour	Faible Habitat compris entre 200 et 2000 habitants	Aucune
Ségur-le-Château	Faible Habitat compris entre 200 et 2000 habitants	Aucune
Beyssenac	Faible Habitat compris entre 200 et 2000 habitants	Aucune
Saint-Cyr-les-Champagnes	Faible Habitat compris entre 200 et 2000 habitants	Aucune
Axes routiers		
RD6	Faible Axe routier secondaire	Aucune
RD7	Faible	Aucune

Thématiques	Enjeu	Sensibilité
	Axe routier secondaire	
RD107	Faible Axe routier fréquenté	Aucune
RD901	Faible Axe routier fréquenté	Aucune
Tourisme et patrimoine		
Ségur-le-Château	Fort Plus beau village de France Site Patrimonial Remarquable	Aucune
Arnac-Pompadour	Modéré Reconnaissance historique et dans le milieu équestre	Aucune
Domaine de Chignac	Modéré Reconnaissance dans le milieu équestre	Aucune
Arnac-Pompadour - Haras national	Faible MH Inscrit	Aucune
Arnac-Pompadour - Eglise Saint-Pierre et Saint-Pardoux	Faible MH Inscrit	Aucune
Ségur-le-Château - Eglise	Modéré MH Classé	Aucune
Ségur-le-Château - Grange ovale du Montet	Faible MH Inscrit	Aucune
Saint-Cyr-les-Champagnes	Faible MH Inscrit	Aucune
Arnac-Pompadour	Modéré Domaine des haras	Aucune

1.2.1.5 ANALYSE DES ABORDS IMMEDIATS

1.2.1.5.1 LE CONTEXTE PAYSAGER

Le périmètre des abords immédiats s'inscrit au sein du paysage de plateau d'Uzerche. Le bloc diagramme présenté en page suivante montre les principaux éléments du contexte paysager.

Le plateau d'Uzerche se caractérise par une succession de vallons et de collines. Les altitudes varient légèrement entre 395 et 425 m NGF. Le paysage n'est pas aplani comme pourrait l'évoquer la notion de « plateau ». Les ondulations animent le territoire. Elles sont accentuées lorsqu'un cours d'eau creuse le plateau et forme une petite vallée secondaire. C'est le cas dans la partie sud du périmètre des abords immédiats. L'eau est particulièrement présente sur le territoire, notamment à travers des retenues collinaires, mares et petits étangs.

L'occupation du sol se traduit par des activités agricoles diversifiées. Les vergers sont nombreux et habillent les collines. Les alignements de fruitiers, notamment les pommiers, allongent les perspectives et forment des paysages réguliers. Les arbres sont soutenus par des poteaux en bois formant des repères verticaux et les rangées sont soulignées par les filets de protection contre les intempéries. Ces filets forment des aplats de couleur blanche à grise et donnent l'impression de « couvrir » le sol. L'ambiance du paysage en est fortement influencée. Ces aplats mettent en exergue le parcellaire et attirent le regard.

Aux côtés des fruitiers, les prairies sont nombreuses. Les élevages de bovins se rencontrent régulièrement. Les installations agricoles composent de nombreux motifs paysagers, réguliers dans le paysage quotidien des habitants.

Le périmètre des abords immédiats est un paysage habité par de nombreux hameaux et habitat isolé. Ces lieux de vie se répartissent le long des axes routiers principaux, mais également au sein des collines. Les routes départementales RD6 et RD7 traversent le territoire étudié. De par leur tracé et leur fréquentation, elles constituent un élément structurant du territoire et de découverte du paysage.

Aucun élément ni de patrimoine ni touristique n'est recensé à cette échelle.



Illustration 11 : Motifs paysagers rencontrés

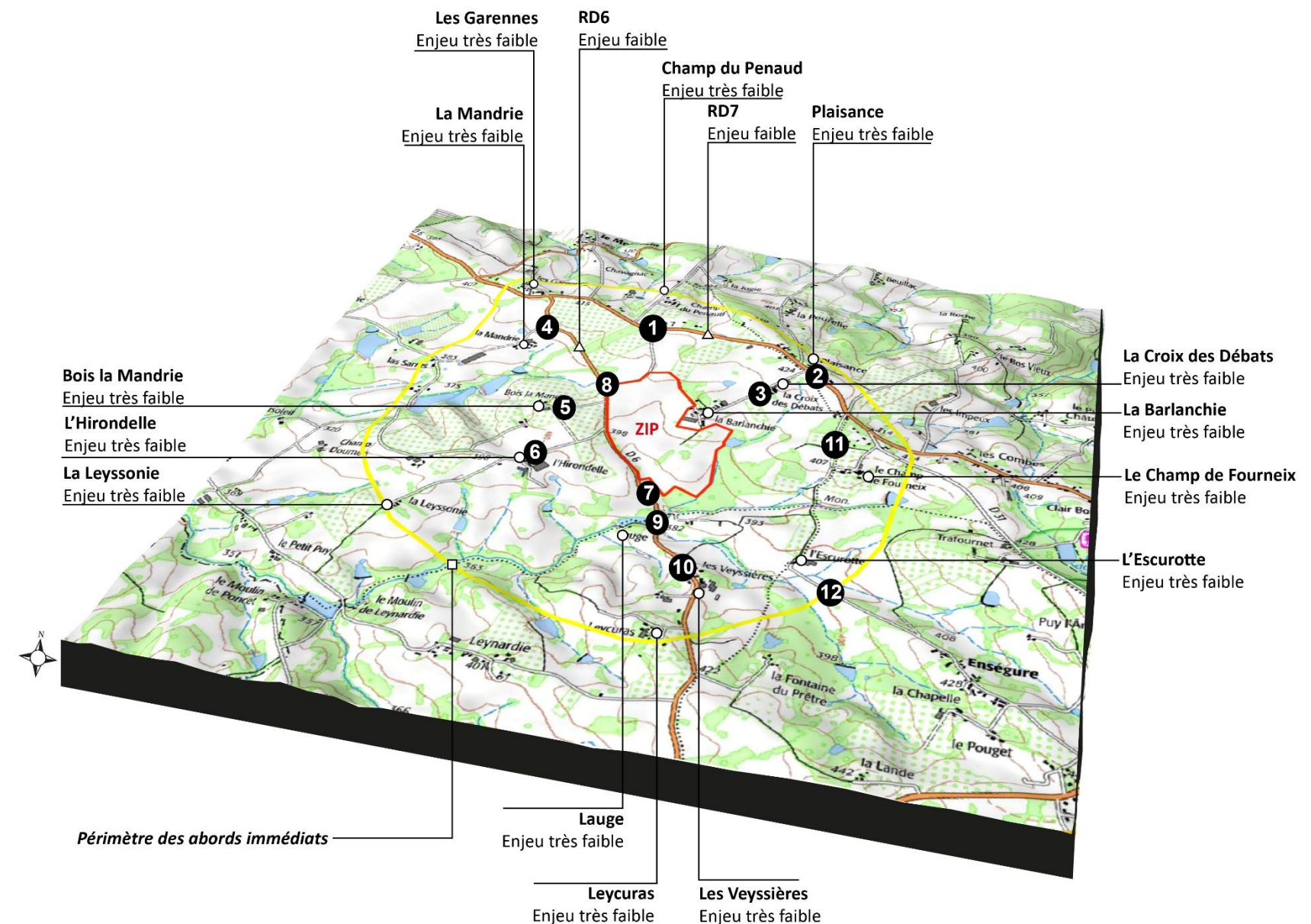


Illustration 12 : Bloc diagramme paysager des abords immédiats

Les numéros correspondent au reportage photographie illustrant l'analyse des sensibilités.

Plus particulièrement, à l'échelle de la ZIP, le paysage est exclusivement agricole. L'élevage de bovins prend place à flanc de colline orientée vers le sud-ouest. Les lisières de la ZIP sont formées :

- ***Par la route départementale RD6 à l'ouest de la ZIP :***

La route départementale 6 longe la ZIP sur environ 730 m. Un talus plus ou moins prononcé sépare la route de la ZIP. Les automobilistes s'inscrivent en contre-haut vis-à-vis des parcelles du site du projet. Cet effet s'accroît du nord au sud. Du côté de la ZIP, les abords de la route sont composés d'arbres de haut jet. Leur grande envergure donne du relief à ce paysage. De l'autre côté, les exploitations de pommiers habillent le flanc de colline bordant la RD6.

- ***Par un boisement au sud :***

Au sud, un boisement épais habille le fond de vallon et rejoint un petit vallon secondaire alimenté par un cours d'eau temporaire.

- ***Par l'exploitation agricole porteuse du projet, la Barlanchie :***

Le lieu-dit Barlanchie est composée de plusieurs bâtiments agricoles et de maisons d'habitation. Ce lieu-dit s'inscrit en hauteur par rapport au reste de la ZIP. Les perceptions s'ouvrent en balcon sur la ZIP.

- ***Par une petite route locale, au nord :***

Au nord, la ZIP est bordée par une desserte locale faisant la liaison entre la RD7 au nord et la RD6 au sud. Cet axe routier longe la ZIP sur environ 250 m. Le paysage traversé est agricole où les pâturages, les cultures, les plans d'eau se côtoient. Les arbres isolés bien développés sont nombreux et donnent de la hauteur.

Les illustrations ci-contre traduisent les différentes ambiances autour de la ZIP.



1.2.1.5.2 LES RELATIONS VISUELLES

En termes de relations visuelles au sein du périmètre des abords immédiats, celles-ci se caractérisent par :

- ***Des perceptions visuelles variables depuis le nord***

Au nord, la RD7 traverse d’est en ouest le territoire et se situe à environ 360 m au plus près de la ZIP. Au nord-ouest, la RD7 dessert les lieux dits les Garennes et le Champ du Penaud. Le regard est occupé par les éléments de premier plan tels que les vergers, les haies des maisons et la végétation spontanée.

Entre le croisement de la desserte locale et la RD7 et le lieu-dit la Croix des Débats, les altitudes s’élèvent et permettent des perspectives plus profondes que précédemment. La ZIP s’introduit de manière partielle en arrière-plan. Comme on peut l’observer sur les illustrations 1 et 2, la lisière nord de la ZIP est repérable notamment depuis le lieu-dit Plaisance et l’axe routier RD7. Depuis le lieu-dit la Croix des Débats, les habitations et bâtiments du hameau la Barlanchie et les boisements présents autour forment des écrans visuels partiels sur la majeure partie de la ZIP, toutefois, comme le montre l’illustration 3, les extrémités sont perceptibles.

- ***Une absence de visibilité depuis le nord-ouest***

A l’ouest du périmètre des abords immédiats, le contexte topographique se précise. Les ondulations sont accentuées et rendent difficiles les ouvertures visuelles. Les lieux dits las Sarras et la Leyssonie s’orientent vers le sud-ouest, dans une direction opposée à celle de la ZIP. Aucune relation visuelle n’est identifiée. Depuis le lieu-dit la Mandrie, le regard s’ouvre et offre un panorama à l’observateur. Toutefois, le choix d’implantation du site à flanc de vallon, ne se remarque pas. Celui-ci est masqué par le contexte topographique.

- ***Des perceptions visuelles partielles depuis le sud-ouest***

Le secteur sud-ouest est le plus concerné par des relations visuelles directes sur la ZIP. En effet, il s’agit du flanc de colline situé en écho à celui où s’inscrit le site du projet. L’occupation du sol est principalement agricole. Le lieu-dit Bois La Mandrie s’implante à environ 222 m. Il se compose de bâtiments et de maisons répartis sur les deux flancs de la colline. Ainsi, seul un bâtiment lié à l’exploitation du verger s’oriente vers la ZIP. Les perceptions sont alors totales. A contrario, les habitations et autres bâtiments du lieu-dit implantés en arrière du bâtiment n’ont pas de relation visuelle sur la ZIP. A proximité, le lieu-dit l’Hirondelle s’implante en sommet de colline. Une fois s’être dégagé des éléments bâtis du hameau, le regard s’ouvre dans la direction de la ZIP. Le lieu-dit la Barlanchie, porteuse du projet, s’insère dans le champ de vision. Comme on peut le constater, la lisière nord de la ZIP est visible.

- ***Une absence de visibilité depuis le sud et sud-est***

Au sud de la ZIP, le passage d’un ruisseau, affluent de l’Orne, forme une petite vallée secondaire. Les altitudes sont basses et la présence de l’eau (plan d’eau et ruisseau) liée à celle d’un boisement procure une ambiance végétale et intime. Le lieu-dit Lauge s’inscrit au sein de cette micro-vallée. Le contexte topographique et arboré ferme totalement les vues sur la ZIP.

Le lieu-dit-les Veyssières s’implante à flanc de colline, à environ 490 m au sud. Depuis l’intérieur du hameau, la topographie oriente le champ de vision vers une direction opposée à celle de la ZIP. Depuis la sortie nord du hameau, le champ de vision s’ouvre en sa direction. Comme on peut le constater sur l’illustration 10, la ZIP est masquée par le boisement étendu entre la lisière sud de la ZIP et la microvallée.

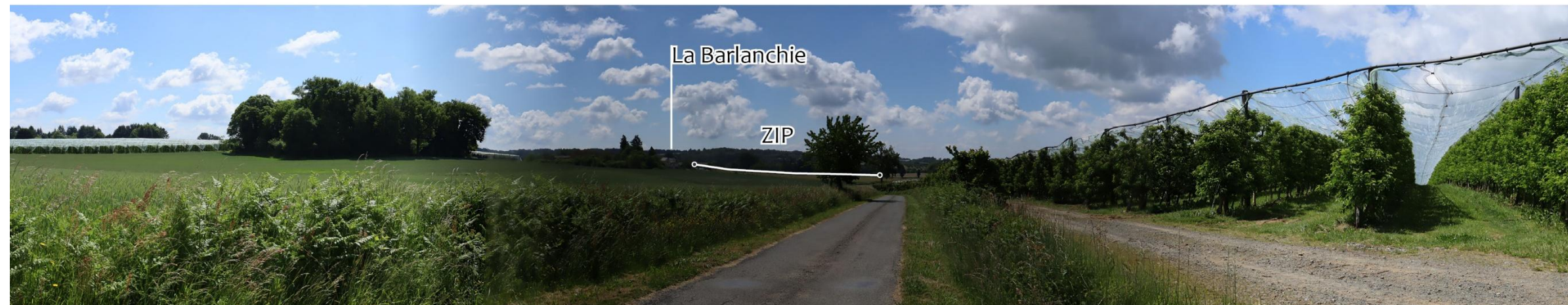
Le lieu-dit Leycuras est une vaste exploitation de vergers. Son implantation en sommet de collines lui procure des perspectives sur les paysages environnants. Toutefois, la ZIP ne se repère pas. Implantée à flanc de colline, elle est masquée par la topographie.

Enfin, au sud-est du périmètre des abords immédiats, le lieu-dit le Champ de Fourneix s’inscrit dans un système ondulé entouré par de nombreux vergers. Une vaste étendue boisée s’intercale entre ce hameau et la ZIP rendant impossible les relations visuelles.

Le lieu-dit Escurotte est une exploitation agricole. Elle se situe à flanc de colline dont le champ de vision est contraint. Toutefois, depuis le chemin d’accès situé en sommet de colline, les perspectives visuelles s’allongent en direction de la ZIP. Celle-ci reste masquée par le boisement. Comme le montre l’illustration 12, la percée visuelle ne donne pas sur le site du projet.

Le reportage photographique présente ces relations visuelles. Elles sont ensuite synthétisées dans un bloc diagramme.

1. Depuis le croisement entre la RD7 et la desserte locale au nord de la ZIP



2. Depuis la RD7 au niveau du lieu-dit Plaisance



3. Depuis la Croix des Débats



4. Depuis la Mandrie



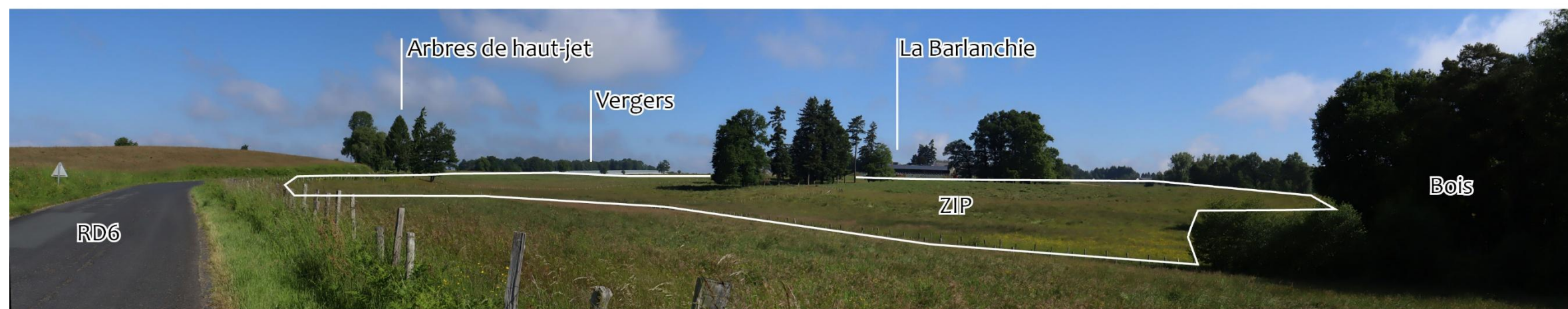
5. Depuis le bois la Mandrie



6. Depuis l'Hirondelle



7. Depuis la RD6, au sud de la ZIP



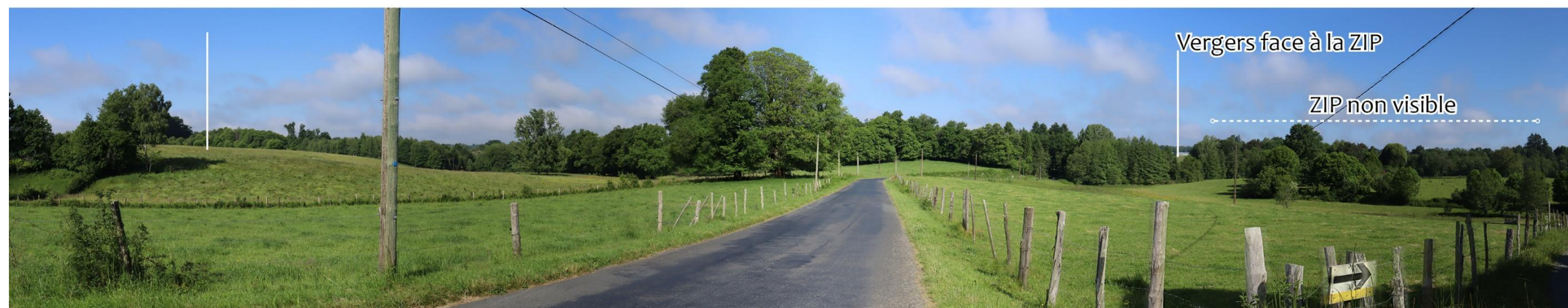
8. Depuis le croisement entre la RD6 et la desserte locale



9. Depuis Lauge



10. Depuis la Veyssière



11. Depuis le Champs de Fourneix



12. Depuis le chemin d'accès de l'Escurotte



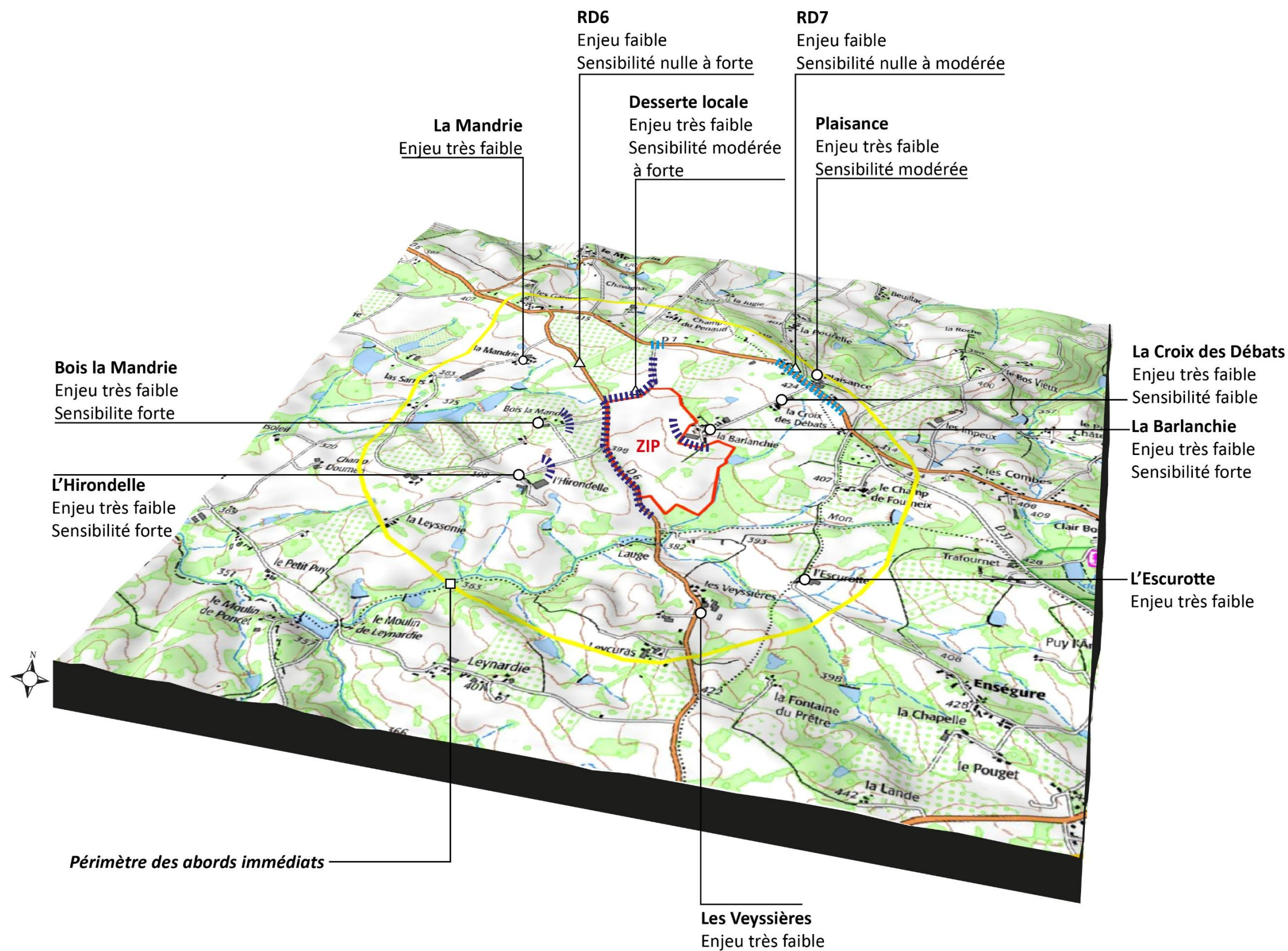


Illustration 13 : Bloc diagramme paysager des sensibilités

1.2.1.5.3 CONCLUSION DES ABORDS IMMEDIATS

Le périmètre des abords immédiats se caractérise par un paysage ondoyant habillé par un ensemble de cultures, de vergers et de boisements. L'habitat est présent sous la forme de hameaux, nombreux à être répartis le long des principaux axes routiers à savoir les RD7 et RD6.

A cette échelle, aucun élément patrimonial ni touristique n'est identifié.

La ZIP s'étend à flanc de colline. Cette implantation évite des relations visuelles régulières au sein du périmètre des abords immédiats. En effet, la topographie forme un écran visuel régulier en raccourcissant les perspectives visuelles. De même, l'occupation du sol diversifiée forme des écrans visuels récurrents dans le champ de vision.

Le tableau ci-dessous synthétise les enjeux et les sensibilités du périmètre des abords immédiats. Les sensibilités sont rares et concernent les riverains et dessertes locales les plus proches au sud de la ZIP.

Tableau 2 : Synthèse des enjeux et des sensibilités à l'échelle du périmètre des abords immédiats

Thématiques	Enjeu	Sensibilité
Axes routiers		
RD6	Faible Axe routier secondaire	Nulle à forte Relations visuelles directes sur environ 750 m
RD7	Faible Axe routier secondaire	Nulle à modérée Relations visuelles sur la lisière nord sur environ 535 m
Lieux de vie		
La Barlanchie	Très faible Hameau, habitat isolé	Forte Exploitation porteuse du projet Vue en contre-plongée
La Croix des Débats	Très faible Hameau, habitat isolé	Faible Vue partielle et fractionnée
Le Champ de Fourneix	Très faible Hameau, habitat isolé	Aucune
L'Escurotte	Très faible Hameau, habitat isolé	Aucune
Les Veyssières	Très faible Hameau, habitat isolé	Aucune
Leycuras	Très faible Hameau, habitat isolé	Aucune
Lauge	Très faible	Aucune

Thématiques	Enjeu	Sensibilité
	Hameau, habitat isolé	
las Sarras	Très faible Hameau, habitat isolé	Aucune
La Leyssonie	Très faible Hameau, habitat isolé	Aucune
L'Hirondelle	Très faible Hameau, habitat isolé	Modérée Relations visuelles partielles sur la lisière nord de la ZIP
Bois la Mandrie	Très faible Hameau, habitat isolé	Forte Uniquement depuis un bâtiment d'exploitation agricole
La Mandrie	Très faible Hameau, habitat isolé	Aucune
Les Garennes	Très faible Hameau, habitat isolé	Aucune
Champ de Penaud	Très faible Hameau, habitat isolé	Aucune
Plaisance	Très faible Hameau, habitat isolé	Modérée Relations visuelles partielles sur la lisière nord de la ZIP

1.2.1.6 CONCLUSION GENERALE DE LA NOTE PAYSAGE

La Zone d'Implantation Potentielle du projet d'ombrière d'élevage sur la commune de Beyssenac s'implante au sein du paysage du plateau d'Uzerche. Cette unité paysagère se traduit par un paysage ondoyant alternant petits vallons et sommets aplanis. La vallée de l'Auvezère forme une entaille profonde dans ce plateau et possède une empreinte significative dans la partie nord de l'aire d'étude paysagère. L'occupation du sol est diversifiée. Les paysages cultivés et pâturés se succèdent les uns après les autres. Entre ces parcelles exploitées s'intercalent des boisements de tailles variables présents sur l'ensemble du territoire. Les vergers forgent l'identité du territoire. Les grandes étendues de pommier et les motifs découlant de cette exploitation composent les motifs paysagers.

Le territoire comporte des éléments touristiques et patrimoniaux tels que le village de Ségur-le-Château et Arnac-Pompadour. Le patrimoine religieux est protégé comme les églises de Saint-Cyr-les-Champagnes et d'Arnac.

Au sein de l'aire d'étude paysagère, la topographie et l'occupation du sol freinent toute perception visuelle sur la ZIP. Celle-ci étant peu repérable compte tenu de son implantation à flanc de versant, aucune sensibilité n'est identifiée depuis les éléments de l'aire d'étude paysagère.

A l'échelle des abords immédiats, les composantes du paysage sont similaires à celles de l'aire d'étude paysagère. La topographie et l'occupation du sol constituent les principaux obstacles dans le champ de vision. La proximité de la ZIP induit toutefois des sensibilités depuis certains secteurs, notamment depuis le nord du périmètre des abords immédiats. Enfin, la situation à flanc de colline induit des perceptions frontales depuis le versant opposé.

Les sensibilités sont rares et concernent les lieux dits et axes routiers proches de la ZIP. Elles sont localisées sur le bloc diagramme ci-contre.

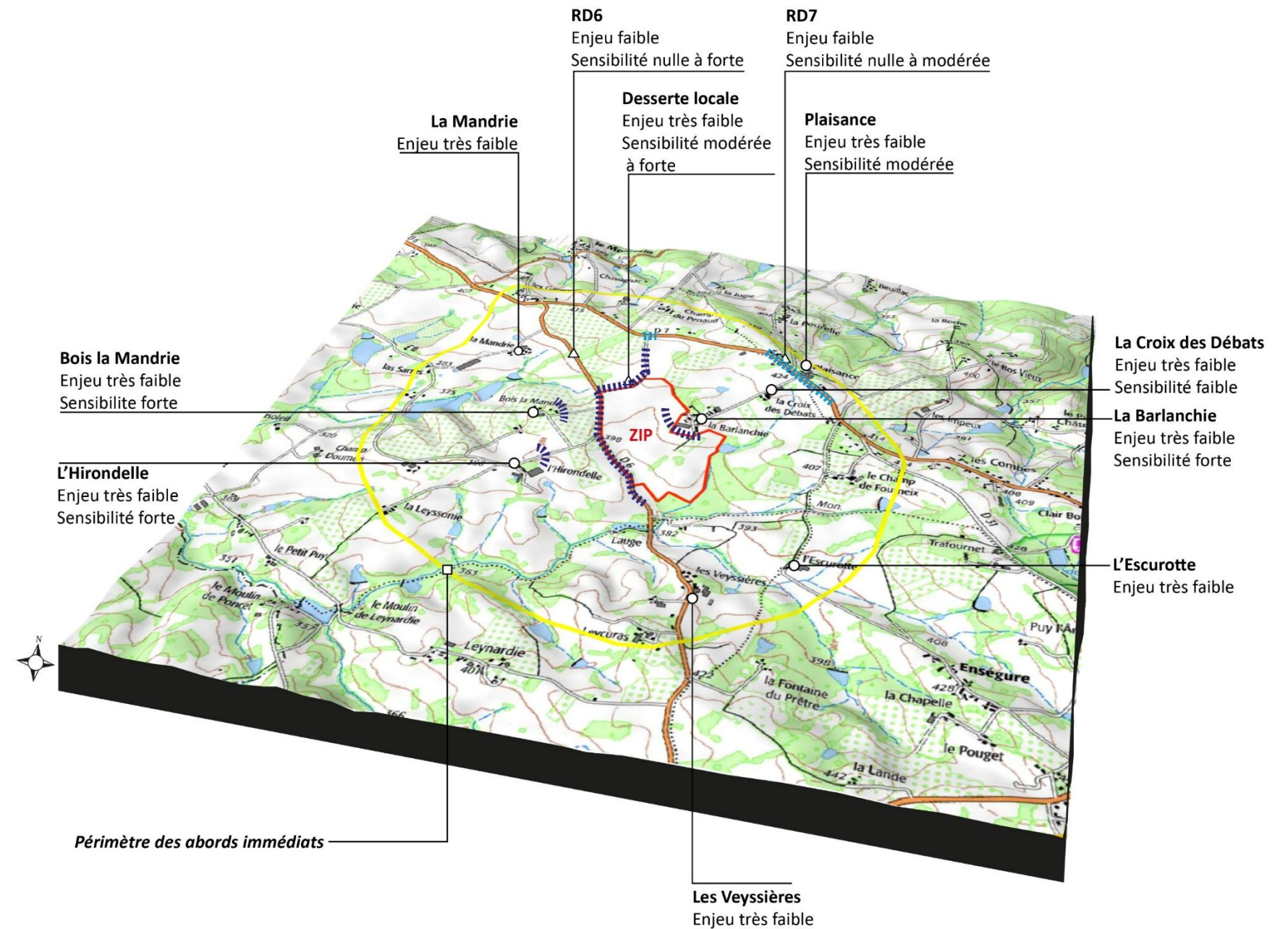


Illustration 14 : Bloc diagramme paysager de synthèse des sensibilités paysagères

1.2.1.7 RECOMMANDATIONS PAYSAGERES

Afin d’insérer au mieux le projet dans son contexte paysager, des recommandations par ordre de priorité sont émises.

Recommandation 1 : Evitement

Plusieurs secteurs seraient à éviter au sein de la ZIP. Il s’agit des zones colorées en jaune. Les ondulations de la ZIP, les perspectives visuelles depuis les proches riverains et l’implantation en surplomb du lieu-dit la Barlanchie, porteuse du projet, nécessitent une prise en compte de la topographie.

Recommandation 2 : Conservation de la trame végétale existante

Des éléments arborés ponctuent la ZIP et ses lisières. Ces arbres de haut jet façonnent le paysage en lui donnant de la hauteur. Ils sont à préserver.

Recommandation 3 : Recul vis-à-vis de la RD6 et du lieu-dit la Barlanchie

Les automobilistes longent la lisière ouest de la ZIP. Le champ de vision s’ouvre directement sur le projet. Afin d’éviter un effet visuel brutal et frontal, il convient de reculer les ombrières vis-à-vis de la route. Il conviendrait également d’avoir un cisaillement du projet afin que le projet suive la ligne anthropique formée par la RD6.

Recommandation 4 : Respect du parcellaire existant

La ZIP se décompose en plusieurs parcelles dont le découpage se lit dans le paysage. Il convient de sectionner le projet en différentes unités afin de conserver la lecture paysagère existante. En s’appuyant sur les clôtures actuelles servant de délimitation pour les espaces pâturés et cultivés, ainsi que leur rotation, le projet respecterait le rythme agricole.

De plus, sectionner le projet en plusieurs îlots rappellerait les vergers couverts de filets présents dans le paysage actuel. Ces vergers se lisent dans le paysage sous la forme d’aplats géométriques mettant en exergue le parcellaire cultivé.

Recommandation 5 : Localisation de l’entrée principale et des éléments annexes

Au nord-ouest de la ZIP, le long de la route secondaire, une entrée agricole existante a été identifiée. Il conviendrait de l’utiliser afin d’accéder au projet d’ombrière. A ses côtés, les postes de transformation et de livraison ainsi que les citernes pourraient être disposés. Leur concentration éviterait un mitage de ces éléments d’ambiance anthropique au sein du parcellaire étudié.

Il est également proposé de former un filtre végétal autour de l’entrée et des éléments annexes afin de limiter les perceptions visuelles. Ce filtre pourrait être créé à l’image des quelques haies arbustives repérées à l’échelle des abords immédiats. Il s’agit de noisetiers, sureau, charme...s’appuyant sur d’anciens poteaux en bois servant aux vergers de pommiers.

Recommandation 6 : Formation de filtres végétaux ponctuels

Le projet agrivoltaïque induit des relations visuelles probables depuis la RD6 et les premiers bâtiments des lieux dits l’Hirondelle et Bois la Mandrie. Afin de filtrer ces perceptions tout en respectant le paysage actuel et sa lecture, il conviendrait de former des écrans ponctuels, de quelques mètres, le long de la RD6. Il s’agit de former des haies arbustives composées de feuillus et de végétation spontanée, appuyées sur d’anciens poteaux de bois. Elles seraient à positionner dans les perspectives visuelles des lieux dits l’Hirondelle et Bois la Mandrie.

Recommandation 7 : Forme et couleurs des éléments annexes

Un bardage bois vertical et une peinture des huisseries dans les teintes gris vert (code RAL7009) sont proposés afin d’insérer ces éléments dans le paysage local.

De même, la clôture du projet est proposée avec des piquets bois et un maillage lâche rappelant le grillage agricole existant.

Piquets bois existants

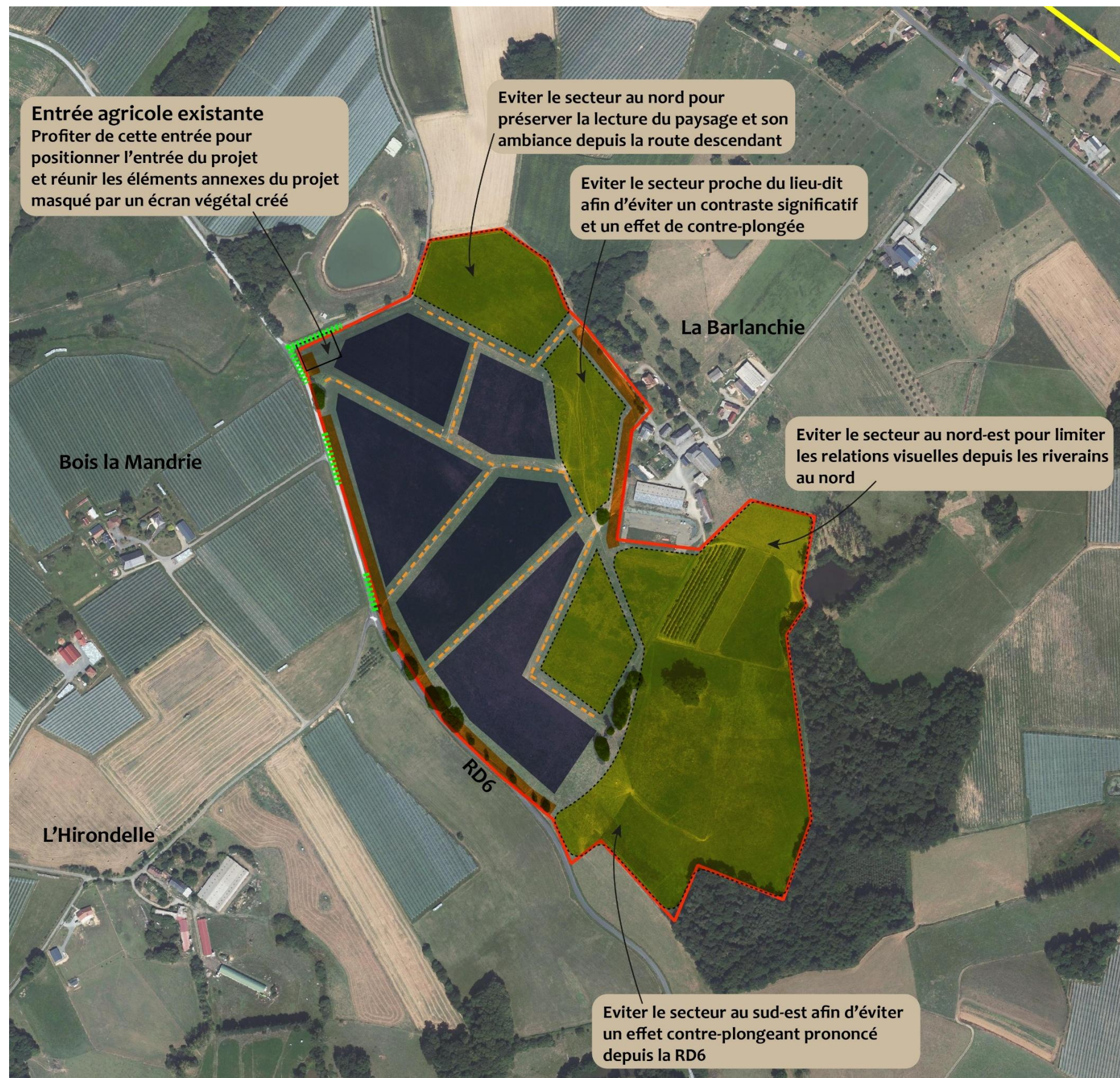


Arbre isolé



Exemple de haie existante

Illustration 15 : Eléments existants autour de la ZIP (clôture, arbre isolé, haie)



Recommandations paysagères

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Ecran végétal proposé
- Secteur de la ZIP à éviter
- Recul des ombrières vis-à-vis de la RD6 et du lieu-dit La Barlanchie
- Eléments de végétation à conserver
- Découpage du parcellaire existant, souligné partiellement par des clôtures agricoles

tse **Projet agrivoltaïque de Beyssenac (19)**

Source : Ortho 50 cm
Date : Mai 2025

0 100 200 m



Carte 5 : Recommandations paysagères du projet d'ombrières d'élevage de Beyssenac

1.3 IMPACTS ET MESURES

1.3.1 PRESENTATION DU PROJET

Le projet agrivoltaïque de Beyssenac participe à un projet agricole de territoire. L'intérêt de réaliser un projet de ce type est multiple. D'un point de vue paysager, les projets agrivoltaïques sont les témoins de l'évolution agricole. Ces projets constituent de nouveaux motifs à intégrer dans le paysage. Progressivement, ils seront à accepter et à faire partie du paysage quotidien des habitants. Ces structures complètent et confirment la présence des énergies renouvelables au sein des paysages agricoles, notamment des bâtiments à toiture photovoltaïque (présents dans le paysage immédiat du projet étudié). L'ensemble de ces structures montre le dynamisme de ces territoires.

Le projet de Beyssenac consiste en la création d'une ombrière d'élevage. Elle a pour objectif de participer aux besoins de l'agriculteur pour améliorer son activité d'élevage. Elle se compose des éléments suivants :

- **La structure agrivoltaïque** appelée également **ombrière** : Les tables photovoltaïques sont montées sur un système mobile appelé « tracker ». Ce système permet de suivre la courbe du soleil pour capter un maximum de rayonnement solaire et favoriser un ombrage tournant. Les espaces inter-pieux sont espacés de 15 m environ et les structures atteignent 5 m de hauteur.
- **Le poste de livraison et le poste de transformation** : il s'agit de trois bâtiments préfabriqués d'une superficie de 36 m². La hauteur maximale est de 3,6 m. Ils s'apparentent à des bâtiments techniques. Pour des raisons techniques, ces derniers sont implantés sur des talus d'environ 0,4 m.
- **La piste d'exploitation** : il s'agit d'une piste composée de grave concassée. Cette piste est nécessaire pour la réalisation du chantier et pour garantir l'accès permanent aux structures. Aucune surface ne sera bétonnée. Celle-ci aura l'aspect d'un simple chemin agricole utilisé par l'agriculteur ;
- **Les citernes d'eau** : l'installation de 3 citernes d'eau est nécessaire afin de prévenir les risques d'incendie. Celles-ci répondent aux normes exigées par le SDIS. Elles s'apparentent à une bâche souple de couleur vert foncé.

La carte en page suivante présente l'ensemble des éléments du projet.

Plus particulièrement, la coupe technique ci-contre explique l'installation de l'ombrière d'élevage. Dans le cas du projet de Beyssenac, les poteaux sont intercalés d'une distance de 15 m.

Comme dit précédemment, l'ombrière présente des alignements des panneaux photovoltaïques. En fonction de la présence d'animaux d'élevage et de la météo, les panneaux s'inclinent plus ou moins. Au plus bas, ils présentent un écart de 0,5 m à la surface du sol et 2,65 m en présence de bovins.

D'un point de vue paysager, les panneaux sont les plus perceptibles lorsque ces derniers présentent une inclinaison d'environ 45°. En effet, en position horizontale, les panneaux forment une surface aplanie visible principalement depuis un point de vue dominant. En position verticale, les rangées des panneaux photovoltaïques s'en trouvent soulignées. La conservation de la structure paysagère actuelle facilite l'insertion du projet. Les ombrières forment des rangées parallèles les unes aux autres et occupent l'espace pâturé. Les illustrations ci-dessous représentent des modélisations 3D de ce type de projet.



Illustration 16 : Exemple d'ombrières en fonctionnement (source TSE)

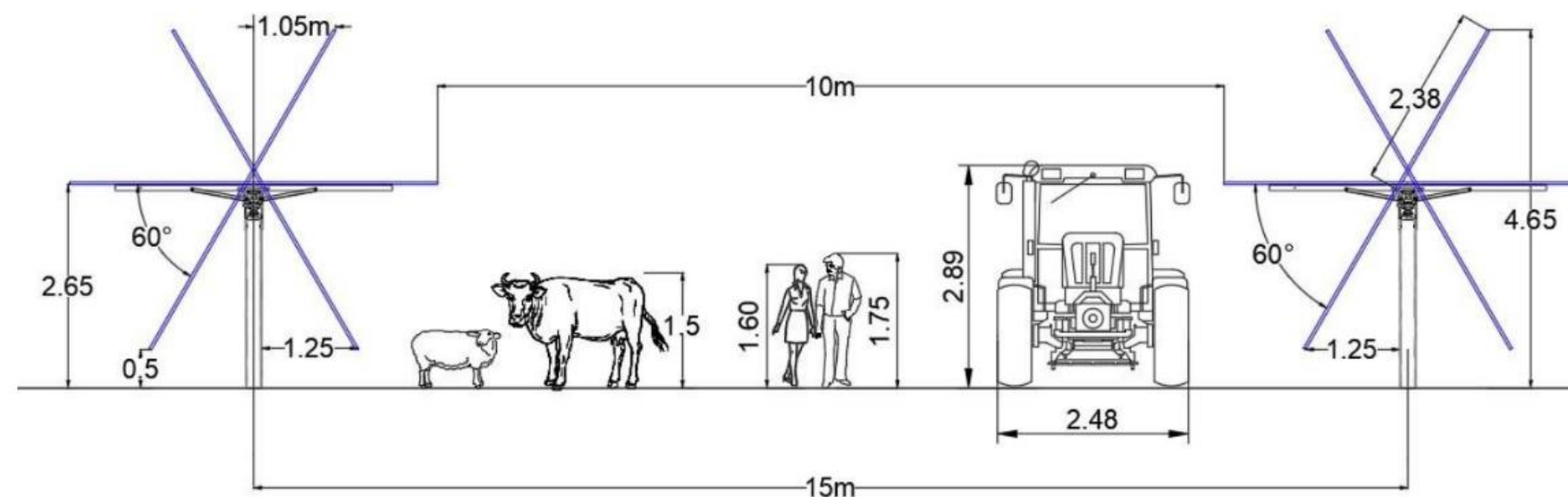
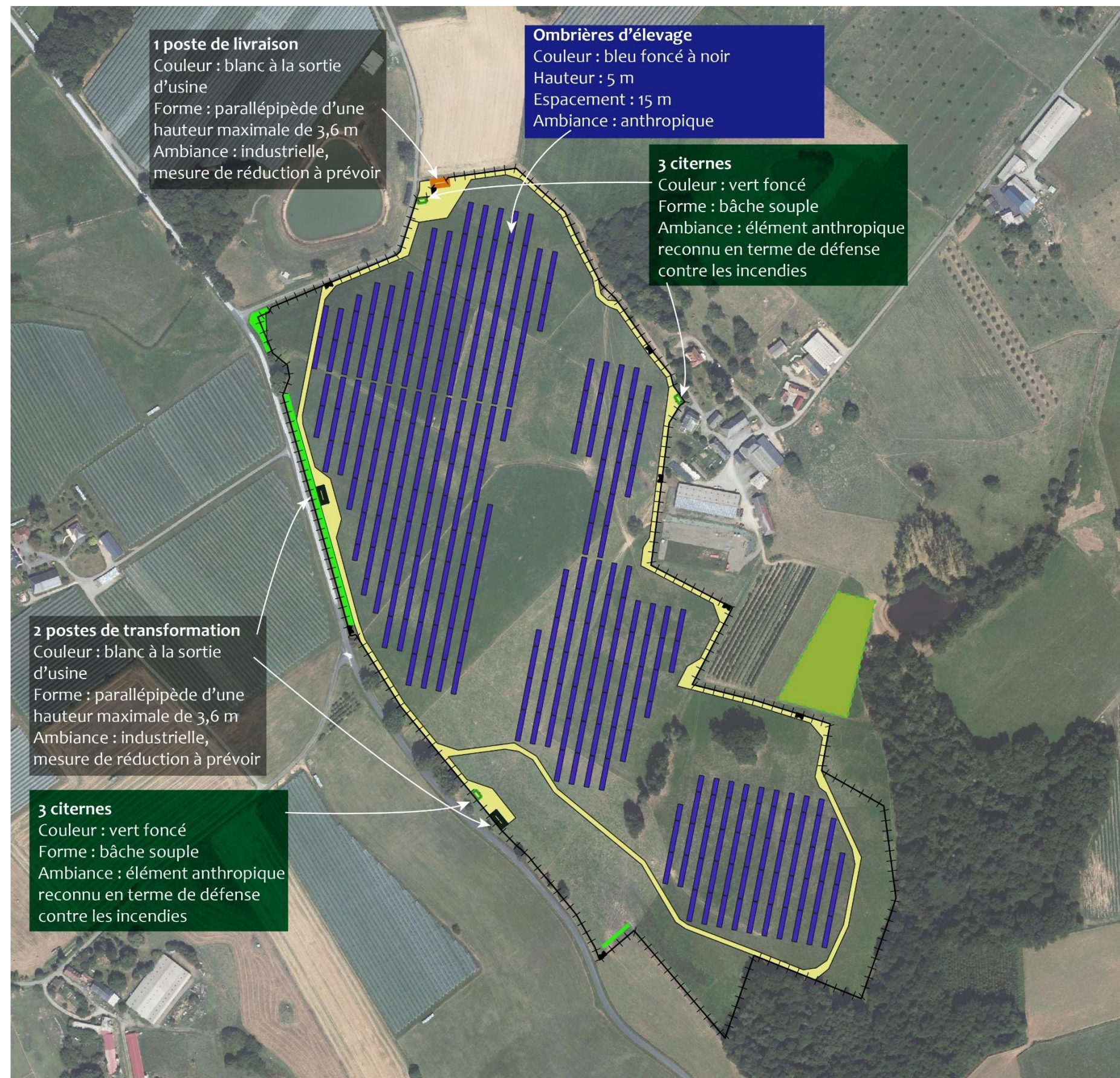


Figure 1 : Schéma explicatif des ombrières (source TSE)



Projet agrivoltaïque de Beyssenac

- Tables photovoltaïques
- Zone témoin
- Citerne
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Pistes
- ⋈ Clôture
- Portail
- Mesure de réduction : création d'un filtre végétal

tse Projet agrivoltaïque de Beyssenac (19)

Source : IGN Ortho 50 cm
Date : Septembre 2025

0 100 200 m



Carte 6 : Projet agrivoltaïque de Beyssenac

Enfin, concernant les recommandations paysagères émises à la fin de l'état initial de cette présente étude, la définition du projet a suivi

Recommandation 1 : Evitement

Plusieurs secteurs seraient à éviter au sein de la ZIP. Les ondulations de la ZIP, les perspectives visuelles depuis les proches riverains et l'implantation en surplomb du lieu-dit la Barlanchie, porteuse du projet, nécessitent une prise en compte de la topographie.

→ **Cette recommandation a été suivie partiellement. L'évitement de la partie au nord, proche du lieu-dit la Barlanchie évite des relations visuelles depuis le nord.**

Recommandation 2 : Conservation de la trame végétale existante

Des éléments arborés ponctuent la ZIP et ses lisières. Ces arbres de haut jet façonnent le paysage en lui donnant de la hauteur. Ils sont à préserver.

→ **Cette recommandation est respectée.**

Recommandation 3 : Recul vis-à-vis de la RD6 et du lieu-dit la Barlanchie

Les automobilistes longent la lisière ouest de la ZIP. Le champ de vision s'ouvre directement sur le projet. Afin d'éviter un effet visuel brutal et frontal, il convient de reculer les ombrières vis-à-vis de la route. Il conviendrait également d'avoir un cisaillement du projet afin que le projet suive la ligne anthropique formée par la RD6.

→ **Cette recommandation est en partie respectée. Au sud, le projet s'éloigne de la RD6.**

Recommandation 4 : Respect du parcellaire existant

La ZIP se décompose en plusieurs parcelles dont le découpage se lit dans le paysage. Il convient de sectionner le projet en différentes unités afin de conserver la lecture paysagère existante. En s'appuyant sur les clôtures actuelles servant de délimitation pour les espaces pâturés et cultivés, ainsi que leur rotation, le projet respecterait le rythme agricole.

De plus, sectionner le projet en plusieurs îlots rappellerait les vergers couverts de filets présents dans le paysage actuel. Ces vergers se lisent dans le paysage sous la forme d'aplats géométriques mettant en exergue le parcellaire cultivé.

→ **Il n'a pas été possible de suivre les espaces clôturés existants. Toutefois, le projet est partitionné en trois entités, ce qui crée des espaces de respiration au sein de l'espace clôturé. L'aspect géométrique des trois entités et les rangées des ombrières rappellent les parcelles des vergers présentes à proximité.**

Recommandation 5 : Localisation de l'entrée principale et des éléments annexes

Au nord-ouest de la ZIP, le long de la route secondaire, une entrée agricole existante a été identifiée. Il conviendrait de l'utiliser afin d'accéder au projet d'ombrière. A ses côtés, les postes de transformation et de livraison ainsi que les citernes pourraient être disposés. Leur concentration éviterait un mitage de ces éléments d'ambiance anthropique au sein du parcellaire étudié.

Il est également proposé de former un filtre végétal autour de l'entrée et des éléments annexes afin de limiter les perceptions visuelles. Ce filtre pourrait être créé à l'image des quelques haies arbustives repérées à l'échelle des abords immédiats. Il s'agit de noisetiers, sureau, charme...s'appuyant sur d'anciens poteaux en bois servant aux vergers de pommiers.

→ **Pour des raisons techniques et d'accès au site, l'entrée du projet a dû être positionnée le long de la desserte locale.**

Recommandation 6 : Formation de filtres végétaux ponctuels

Le projet agrivoltaïque induit des relations visuelles probables depuis la RD6 et les premiers bâtiments des lieux dits l'Hirondelle et Bois la Mandrie. Afin de filtrer ces perceptions tout en respectant le paysage actuel et sa lecture, il conviendrait de former des écrans ponctuels, de quelques mètres, le long de la RD6. Il s'agit de former des haies arbustives composées de feuillus et de végétation spontanée, appuyées sur d'anciens poteaux de bois. Elles seraient à positionner dans les perspectives visuelles des lieux dits l'Hirondelle et Bois la Mandrie.

→ **Cette recommandation est respectée.**

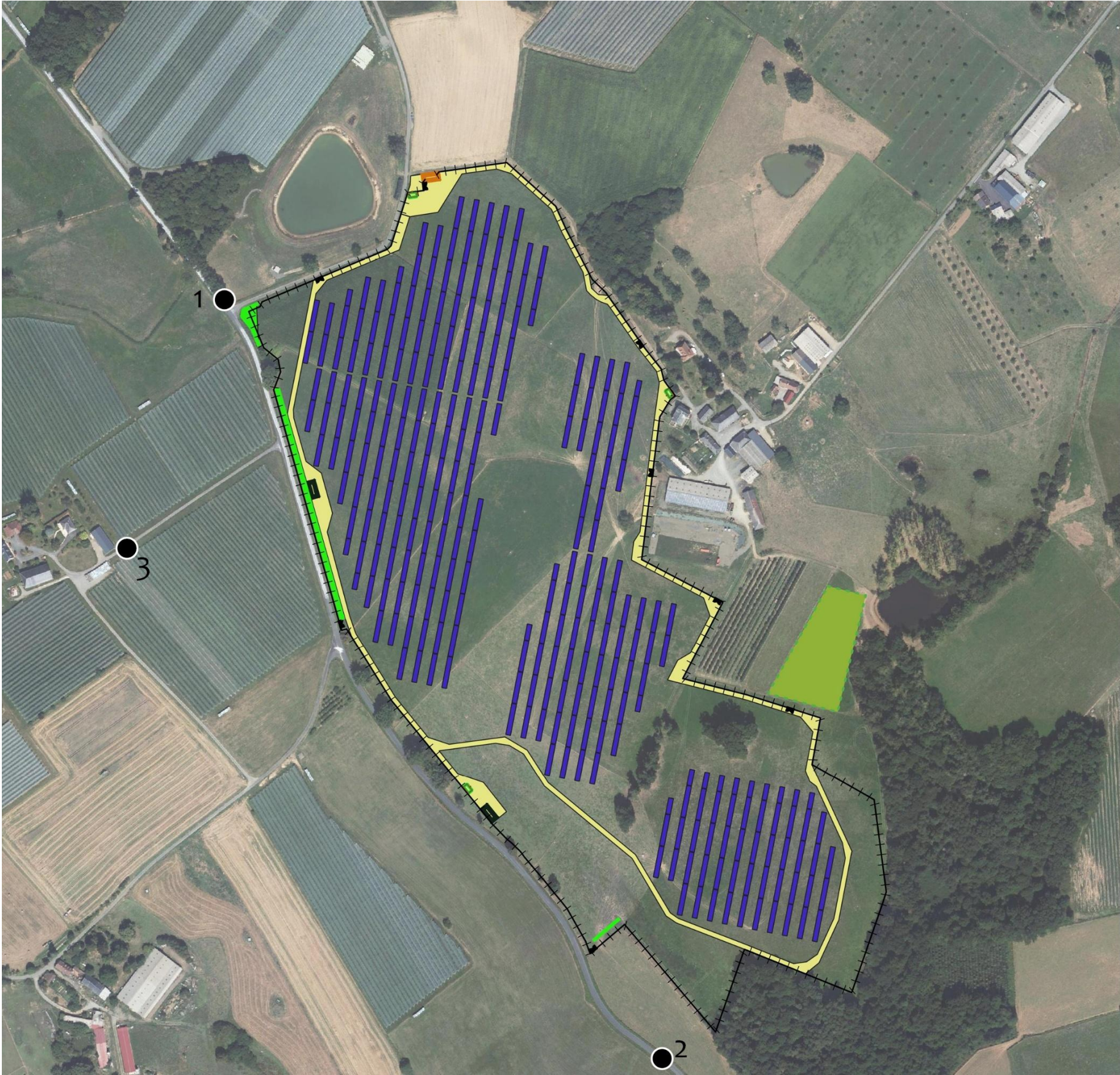
Recommandation 7 : Forme et couleurs des éléments annexes

Un bardage bois vertical et une peinture des huisseries dans les teintes gris vert (code RAL7009) sont proposés afin d'insérer ces éléments dans le paysage local.

De même, la clôture du projet est proposée avec des piquets bois et un maillage lâche rappelant le grillage agricole existant.

→ **Cette recommandation est respectée.**

Afin d'analyser les effets visuels du projet agrivoltaïque de Beyssenac, **3 simulations visuelles** ont été réalisées. Les photographies ont été prises lors de la campagne de terrain de mai 2025 et les simulations visuelles sont réalisées par Virtual Fizz. Les ombrières ont été inclinées à 45° afin d'obtenir un visuel le plus représentatif. Ces dernières sont présentées ici avec l'état initial du secteur étudié. Elles sont présentées ci-après et utilisées à travers l'analyse des effets visuels dans les chapitres suivants.

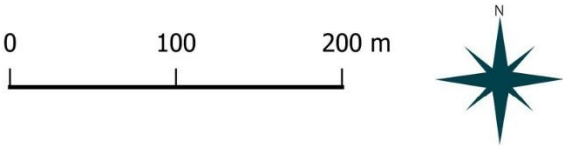


Projet agrivoltaïque
de Beyssenac

- Tables photovoltaïques
- Zone témoin
- Citerne
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Pistes
- Clôture
- Portail
- Mesure de réduction :
création d'un filtre végétal
- Localisation des photomontages
(réalisation : Virtual Fizz)

tse Projet agrivoltaïque de Beyssenac (19)

Source : IGN Ortho 50 cm
Date : Septembre 2025



PDV 1 - Etat initial - Depuis la RD6, au nord du projet



PDV 1 - Photomontage brut - Depuis la RD6, au nord du projet



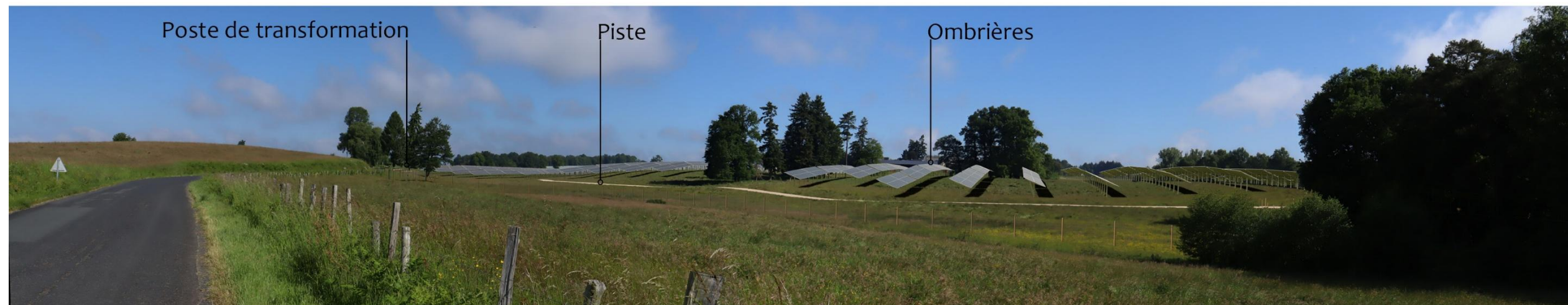
PDV 1 - Photomontage avec mesure de réduction - Depuis la RD6, au nord du projet



PDV 2 - Etat initial - Depuis la RD6, au sud du projet



PDV 2 - Photomontage brut - Depuis la RD6, au sud du projet



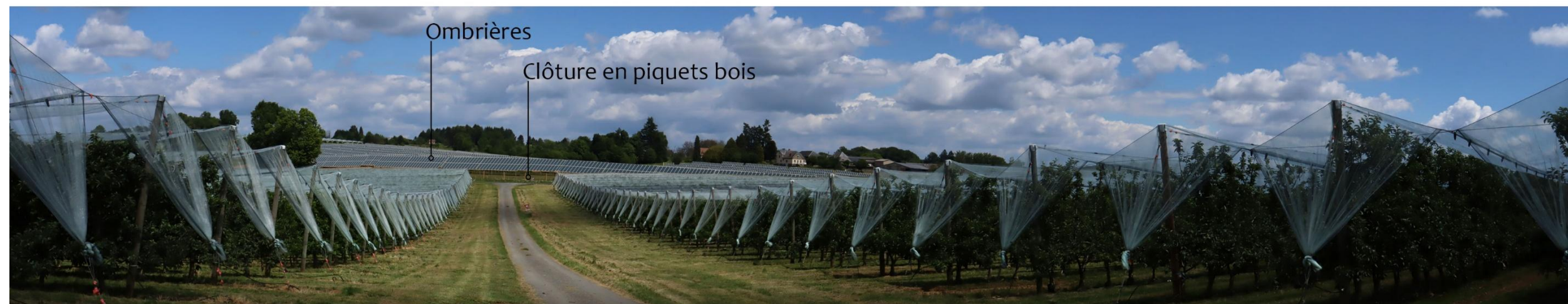
PDV 2 - Photomontage avec mesure de réduction - Depuis la RD6, au sud du projet



PDV 3 - Etat initial - Depuis le bois la Mandrie



PDV 3 - Photomontage brut - Depuis le bois la Mandrie



PDV 3 - Photomontage avec mesure de réduction - Depuis le bois la Mandrie



1.3.2 INCIDENCES PAYSAGERES BRUTES DU PROJET AGRIVOLTAIQUE

1.3.2.1 LES EFFETS VISUELS A L'ECHELLE DE L'AIRe D'ETUDE PAYSAGERE

L'analyse de l'Etat Initial a montré qu'aucun lieu de vie, axe routier ou élément touristique et patrimonial ne présente de sensibilité vis-à-vis du site d'étude. Les composantes du paysage forment de véritables obstacles aux relations visuelles lointaines. L'ondoyance du plateau et l'encaissement des vallées jouent avec les perspectives. Combinées à l'occupation du sol faite de cultures et de boisement, ces perspectives se raccourcissent rapidement.

Le projet agrivoltaïque n'a aucun effet visuel à l'échelle de l'aire d'étude paysagère.

1.3.2.2 LES EFFETS VISUELS A L'ECHELLE DES ABORDS IMMEDIATS

A l'échelle des abords immédiats, l'analyse de l'Etat Initial a démontré que peu de secteurs paysagers étaient concernés par une sensibilité vis-à-vis du projet. En effet, la topographie et l'occupation du sol forment des écrans visuels sur le site d'étude. Les relations visuelles sont peu nombreuses.

Les éléments sensibles sont étudiés dans ce présent chapitre, il s'agit des riverains et de portion de deux routes départementales autour de la ZIP :

Thématiques	Enjeu	Sensibilité
Axes routiers		
RD6	Faible Axe routier secondaire	Nulle à forte Relations visuelles directes sur environ 750 m
RD7	Faible Axe routier secondaire	Nulle à modérée Relations visuelles sur la lisière nord sur environ 535 m
Lieux de vie		
La Barlanchie	Très faible Hameau, habitat isolé	Forte Exploitation porteuse du projet / Vue en contre-plongée
La Croix des Débats	Très faible Hameau, habitat isolé	Faible Vue partielle et fractionnée
L'Hirondelle	Très faible Hameau, habitat isolé	Modérée Relations visuelles partielles sur la lisière nord de la ZIP
Bois la Mandrie	Très faible Hameau, habitat isolé	Forte Uniquement depuis un bâtiment d'exploitation agricole
Plaisance	Très faible Hameau, habitat isolé	Modérée Relations visuelles partielles sur la lisière nord de la ZIP

Tableau 3 : Eléments de sensibilités identifiées au sein du périmètres des abords immédiats

- **Depuis les axes routiers**

Deux axes routiers ont été déterminés comme sensible au sein de de l’Etat Initial. Il s’agit de la RD6 au sud du projet et de la RD7 au nord.

La RD6

La RD6 longe le projet sur environ 750 m. Les automobilistes dans les deux sens de circulation sont concernés par des relations visuelles directes sur le projet. Les ombrières sont perçues de manière latérale par les automobilistes. Les structures métalliques ainsi que les panneaux seront visibles dans les deux sens de circulation.

Sur la portion entre le nord du projet et le croisement avec la route menant au lieu-dit l’Hirondelle, le projet borde la RD6. La clôture et un des postes de transformation s’inscrivent au premier plan du paysage. Les ombrières complètent le champ de vision. Le recul de la piste la rend imperceptible. Sur cette section d’environ 340 m, aucun obstacle visuel ne s’intercale dans le champ de vision. La simulation 1 montre cette perception. On constate un rappel visuel entre les rangées des ombrières et les vergers protégés situés en face. Les lignes géométriques et les hauteurs sont similaires favorisant ainsi l’insertion du projet dans ce paysage agricole.

Sur la portion entre le croisement avec la route menant au lieu-dit l’Hirondelle et le sud du projet, les perceptions s’inscrivent dans une légère contre-plongée. En effet, un talus s’accroît progressivement en direction du sud du projet. Le regard des automobilistes est attiré par les ombrières révélant l’ondulation des prairies. La piste forme un ruban visible tout en prenant l’apparence d’un chemin agricole. Enfin, le poste de transformation se repère au bord de la route.

Afin de préserver l’ouverture paysagère formée par ce vallon, un recul des tables vis-à-vis de la route offre un espace de respiration et évite une confrontation brutale et directe entre l’automobiliste et les structures. De même, un écran végétal est proposé en tant que mesure de réduction au bord de la route pour masquer le poste de transformation.

L’effet visuel du projet depuis la route départementale RD6 est évalué fort sur environ 750 m. Une mesure de réduction consistant en la réalisation d’un écran végétal est prévue et présentée dans le chapitre correspondant.

La RD7

La RD7 s’inscrit à environ 505 m au nord du projet. Comme présenté dans l’état initial de cette présente étude, les automobilistes possèdent un champ de vision occupé par les éléments de premier plan tels que les vergers, les haies des maisons et la végétation spontanée.

Au nord du projet, entre le croisement de la desserte local et le lieu-dit la Croix des Débats, les automobilistes ont des percées visuelles de type dominante. En effet, lorsqu’une fenêtre visuelle est possible parmi les motifs paysagers existants, le regard perçoit les panneaux photovoltaïques des ombrières.

Formant un aplat bleu foncé à noir et de forme géométrique, les ombrières ajoutent un motif paysager dans ce paysage fourni en détails. L’illustration 3 ci-dessous montre que ce sont les ombrières situées au nord du projet qui sont les plus repérables.

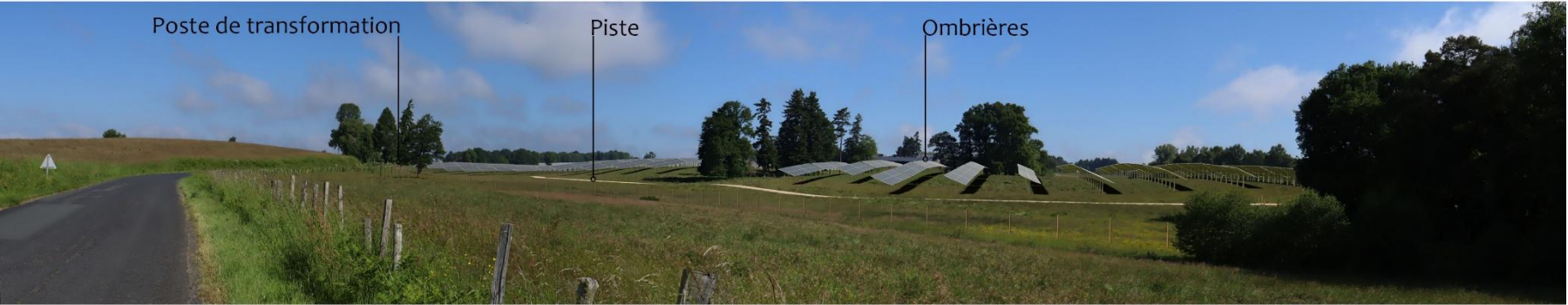
En revanche, au niveau du lieu-dit Plaisance, le regard n’atteint pas le projet. En effet, le recul des ombrières préconisé par la recommandation paysagère 1 respectée par le projet, évite que celui-ci soit perceptible depuis ce secteur. Le projet se concentre dans un secteur non visible en raison de l’ondulation topographique. De plus, la végétation arborée existante rajoute un filtre végétal.

L’effet visuel depuis la RD7 se concentre au nord du lieu-dit la Croix des Débats, sur une section d’environ 800 m. Il est de nature partiel et évalué faible.

1. Depuis la RD6 et le croisement avec la desserte locale - Photomontage 1



2. Depuis la RD6, au sud du projet - Photomontage 2



3. Depuis le croisement entre la RD7 et la desserte locale au nord de la ZIP



- Depuis les lieux de vie

La Croix des Débats

Le lieu-dit la Croix des Débats s’implante au nord du projet, à environ 500 m au plus près. Le partitionnement du projet et le recul du projet évitent des effets visuels significatifs. En effet, les ombrières s’aperçoivent en arrière-plan du paysage. De faible hauteur et masqué par la végétation existante, le projet se perçoit de manière partielle et fractionnée. Ce sont les ombrières qui sont les éléments les plus repérables. La clôture et les postes ne se perçoivent pas parmi les nombreux motifs paysagers. L’illustration 4 montre l’insertion du projet au sein du paysage existant.

L’effet visuel du projet est évalué faible depuis le lieu-dit la Croix des Débats.

Plaisance

Le lieu-dit Plaisance se situe à environ 580 m au nord du projet au plus près. Traversée par la RD7, ce lieu-dit est séparé du projet par plusieurs composantes du paysage, à savoir l’axe routier, le lieu-dit la Croix des Débats, les champs et la végétation arborée. Le respect de la recommandation 1, à savoir reculer le projet de la limite nord de la ZIP, évite toute perception depuis ce lieu-dit. En effet, celui-ci se concentre dans le vallon. La topographie rend les perceptions impossibles, comme le montre l’illustration 5.

Aucun effet visuel n’est identifié depuis le lieu-dit Plaisance.

L’Hirondelle

Le lieu-dit l’Hirondelle s’implante en sommet de colline, à environ 400 m au sud du projet. Les perceptions sont possibles en sortant du lieu-dit, en empruntant la desserte locale et en amorçant la descente dans le vallon. Le projet s’inscrit alors dans le champ de vision direct. Comme le montre l’illustration, la partie sud du projet est la plus visible. A cette distance, ce sont les rangées des ombrières qui se distinguent. Elles forment des rangées de couleur bleu foncé à noir. A l’exception de la couleur, les alignements des ombrières rappellent les vergers pleinement présents dans le paysage existant. Le recul du projet et la conservation de la végétation arborée existante constitue des filtres visuels sur le projet.

L’effet visuel est évalué faible depuis le lieu-dit l’Hirondelle.

La Barlanchie

Le lieu-dit la Barlanchie correspond à l’exploitation porteuse du projet. Les relations visuelles sont les plus prégnantes depuis la lisière sud. Depuis la lisière nord, les relations visuelles sont plus limitées en raison de la présence des bâtiments et de la végétation au premier plan. Quelques percées visuelles sont possibles, donnant sur les ombrières. L’organisation du projet évite des effets visuels depuis la lisière est du lieu-dit.

L’effet visuel du projet sur le lieu-dit la Barlanchie est faible depuis la lisière nord et fort depuis l’exploitation porteuse du projet en lisière sud.

4. Depuis la Croix des Débats



5. Depuis la RD7 au niveau du lieu-dit Plaisance



6. Depuis l’Hirondelle



Bois la Mandrie

Le lieu-dit le Bois la Mandrie s’inscrit au sud du projet à environ 200 m. Ce lieu-dit se compose de bâtiments et de maisons répartis sur les deux flancs de la colline. Seul le bâtiment agricole s’oriente vers le projet. Comme le montre la simulation 3, les ombrières s’inscrivent en arrière-plan du paysage. Elles occupent entièrement l’espace. L’observateur possède un point de vue en contre-plongée et domine ainsi les ombrières. Celles-ci forment un aplat de couleur d’un bleu variable rappelant le couvert uniforme des verges protégés. Les formes et couleurs s’harmonisent sans créer de contraste.

La clôture de type agricole se repère également, s’accordant avec les activités existantes. La mesure de réduction consistant à créer un filtre végétal le long de la RD6 participe à la réduction de l’effet visuel. Ceci sera présenté dans le chapitre correspondant.

L’effet visuel du projet depuis l’exploitation agricole du Bois la Mandrie est évalué fort. La mesure de réduction de création d’un filtre végétal le long de la RD6 sert également à réduire cet effet.

7. Depuis le bois la Mandrie - Photomontage 3



1.3.2.3 DETERMINATION DES INCIDENCES PAYSAGERES ET SYNTHESE

Pour rappel, les incidences paysagères, appelées également **impact**, consistent à analyser les effets visuels du projet définitif en s’appuyant sur les conclusions de l’état initial, sur l’analyse des effets visuels et des photomontages. **L’incidence est ainsi la transposition de cet effet en fonction de la valeur de l’enjeu initial.**

Dans un but d’objectivité dans la définition de la valeur des incidences, la formule suivante sera appliquée :

EFFET * ENJEU = INCIDENCE (IMPACT)

En suivant la grille suivante :

		EFFET			
ENJEU		Très faible	Faible	Modéré	Fort
	Très faible	Très faible	Très faible / Faible	Faible / Modérée	Modérée / Forte
	Faible	Très faible / Faible	Faible	Faible / Modérée	Forte
	Modéré	Faible	Faible / Modérée	Modérée	Modérée / Forte
	Fort	Faible	Faible / Modérée	Modérée / Forte	Forte

Dans le cadre du projet d’ombrières d’élevage de Beyssenac, les incidences paysagères sont les suivantes :

Très faible	Faible	Modéré	Fort
-------------	--------	--------	------

Thématiques	Enjeu	Effet	Incidence brute
Axes routiers			
RD6	Faible Axe routier secondaire	Fort Le long du projet, sur environ 750 m	Forte Mesure de réduction préconisée
RD7	Faible Axe routier secondaire	Faible Au nord du lieu-dit la Croix des Débats	Faible
Lieux de vie			
La Barlanchie	Très faible Hameau, habitat isolé	Faible en lisière nord Fort depuis l’exploitation porteuse du projet en lisière sud	Très faible en lisière nord Modéré depuis l’exploitation porteuse du projet en lisière sud
La Croix des Débats	Très faible Hameau, habitat isolé	Faible Vue partielle et fractionnée	Très faible
L’Hirondelle	Très faible Hameau, habitat isolé	Faible Vue partielle et filtrée	Très faible
Bois la Mandrie	Très faible Exploitation agricole, habitat isolé	Fort Vue dominante depuis le bâtiment agricole	Forte Mesure de réduction préconisée
Plaisance	Très faible Hameau, habitat isolé	Nul	Aucune

Tableau 4 : Détermination des incidences paysagères du projet d’ombrière d’élevage de Beyssenac

Le projet d’ombrière d’élevage de Beyssenac engendre des effets visuels uniquement à l’échelle du périmètre des abords immédiats. Aucun lieu patrimonial ni touristique n’est concerné. Les effets visuels se concentrent essentiellement depuis les proches riverains, à savoir le lieu-dit siège de l’exploitation la Barlanchie et Bois la Mandrie et depuis la RD6 longeant le projet. Les effets s’atténuent le long de la RD7 et les lieux dits la Croix des Débats, Plaisance et l’Hirondelle.

L’alignement des ombrières en forme de rangée et la couleur des panneaux s’inscrivent en écho avec les vergers présents à proximité immédiate. Ces deux occupations du sol soulignent l’ondoyance du territoire en créant des lignes de lecture.

La carte suivante localise ces effets visuels.

1.3.3 MESURES PAYSAGERES

Afin d'intégrer au mieux le projet d'ombrière d'élevage dans son environnement, des mesures paysagères sont proposées en suivant la méthode ERC (Eviter, Réduire et Compenser). Ces mesures font suites aux recommandations émises lors de la remise de l'état initial. Une démarche itérative entre le porteur de projet et les différents spécialistes de l'environnement ont permis d'établir un ensemble de mesures dès la conception du projet. Aucune mesure paysagère d'accompagnement ni de compensation n'est prévue en raison du contexte paysager peu sensible et des incidences peu nombreuses.

1.3.3.1 LES MESURES D'EVITEMENT

- Maintien de la trame végétale existante

Le projet suit la recommandation 2 concernant l'insertion du projet au sein de la composante agricole et boisée. Le respect de cette recommandation évite la modification de la trame végétale existante. La lecture du paysage et de ses plans sont conservés et les motifs existants ne sont pas perturbés.

- Evitement de certains secteurs

L'évitement de la partie nord de la ZIP réduit les relations visuelles depuis la partie nord du périmètre des abords immédiats. Le projet se concentre ainsi dans le vallon.

1.3.3.2 LES MESURES DE REDUCTION

- **Habillage des postes de livraison et de transformation**

Le poste de livraison et les deux postes de transformation sont des bâtiments techniques type préfabriqué de 36 m². Le poste de livraison se situe près de l'entrée du projet et les postes de transformation le long de la RD6. Afin d'assurer une insertion paysagère de ces derniers dans le champ de vision des automobilistes et un traitement qualitatif de l'entrée, un traitement architectural est proposé.

Afin d'éviter l'aspect brut de sortie d'usine de ces bâtiments, il est proposé un traitement architectural sur les façades des postes. Un bardage bois vertical et une peinture des armatures métalliques en gris vert (code RAL 7009) a été défini. Cet habillage permettra aux postes de se fondre parmi les motifs végétaux et d'éviter de former des points d'appels visuels.

- **Traitement des portails et de la clôture**

Le projet de parc agrivoltaïque nécessite l'installation d'une clôture et de 8 portails d'accès. Afin d'harmoniser les éléments du projet, il est proposé d'appliquer la même couleur que celles des postes, à savoir une couleur gris vert, code RAL 7009, sur les portails.

Le grillage sera fait d'un maillage souple de couleur gris anthracite, tandis que les poteaux seront en bois, répondant au caractère agricole actuel. Le maillage proposé est de 15*15 cm en haut de clôture et plus resserré en bas (10*5 ou 5*5 cm) afin d'éviter des intrusions.

- **Filtre végétal à créer et à renforcer**

Afin de réduire les effets visuels identifiés le long de la RD6 et des lieux dits situés en sommet de colline (l'Hirondelle et Bois la Mandrie), le renforcement de la trame végétale existante et la création de filtre végétal sont proposés. Cette mesure de réduction consiste à créer trois haies et de renforcer l'exisante.

Pour la mise en œuvre de cette mesure, les recommandations des écologues intervenant sur ce dossier et les recommandations du CAUE19 ont été regroupées. Le CAUE a par ailleurs édité un guide « Oser les haies variées en Corrèze ».

La réalisation de ces plantations permettra d'accompagner le regard de l'automobiliste le long de la route et d'atténuer la confrontation avec les ombrières. Les détails de mise en œuvre de cette mesure sont les suivants :

Création de trois haies	
Localisation	- Coin au nord-ouest en périphérie extérieure du projet sur un linéaire de 52 m - En périphérie intérieur ouest du projet sur un linéaire de 232 m - En périphérie intérieur sud-est du projet sur un linéaire de 30 m
Linéaire	314 ml en cumulé
Type	Haie multistrate arborée et arbustive d'environ 3 m de large et de 5 m de hauteur maximum
Essences sélectionnées	Privilégier les essences locales afin de favoriser leur croissance rapide et l'adéquation de la mesure dans son contexte paysager <u>Essences préconisées (bibliographie : étude naturaliste et guide « Oser les haies variées en Corrèze »)</u> : Noisetier, charme, aubépine, cornouiller sanguin, sureau noir, églantier, , frêne, merisier chêne Cette liste sera à affiner par le maître d'œuvre en charge du chantier.
Renforcement de la haie existante	
Localisation	Le long de la RD6 au sud du projet
Linéaire	805 ml
Type	Haie multistrate arborée et arbustive d'environ 3 m de large et de 5 m de hauteur maximum
Essences sélectionnées	Privilégier les essences locales afin de favoriser leur croissance rapide et l'adéquation de la mesure dans son contexte paysager <u>Essences préconisées (bibliographie : guide « Oser les haies variées en Corrèze »)</u> : Noisetier, charme, aubépine, cornouiller sanguin, sureau noir, églantier, frêne, merisier chêne Cette liste sera à affiner par le maître d'œuvre en charge du chantier.

Le

Une plantation en quinconce est conseillée afin de garantir l’épaisseur de la haie et de l’efficacité de son filtre visuel. Le schéma ci-dessous explique le principe :

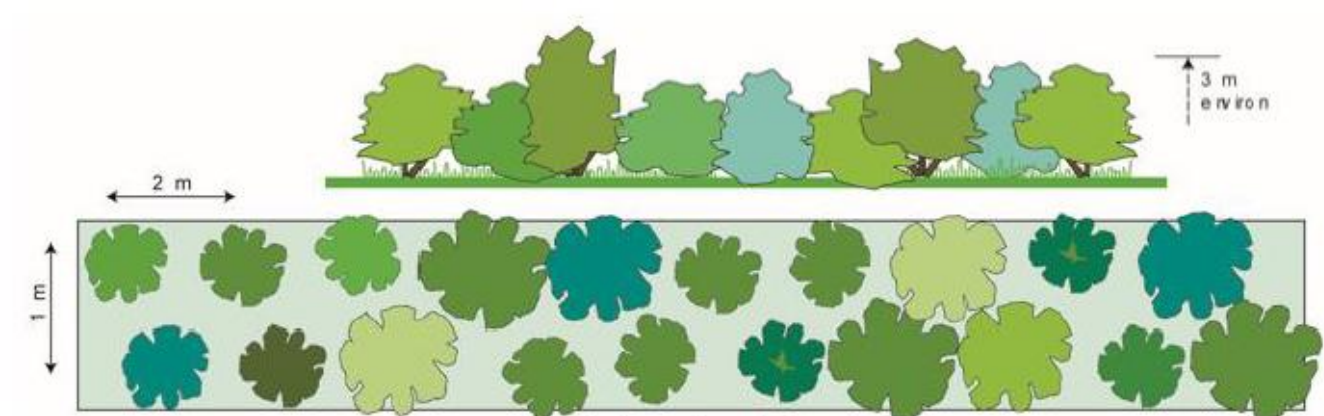


Figure 55 : Exemple de typologie de haie champêtre

Figure 2 : Schéma type d’une haie champêtre (source : Etude naturaliste))

Enfin, le schéma ci-dessous représente la mise en œuvre de la mesure de plantation situé à l’intérieur du projet :

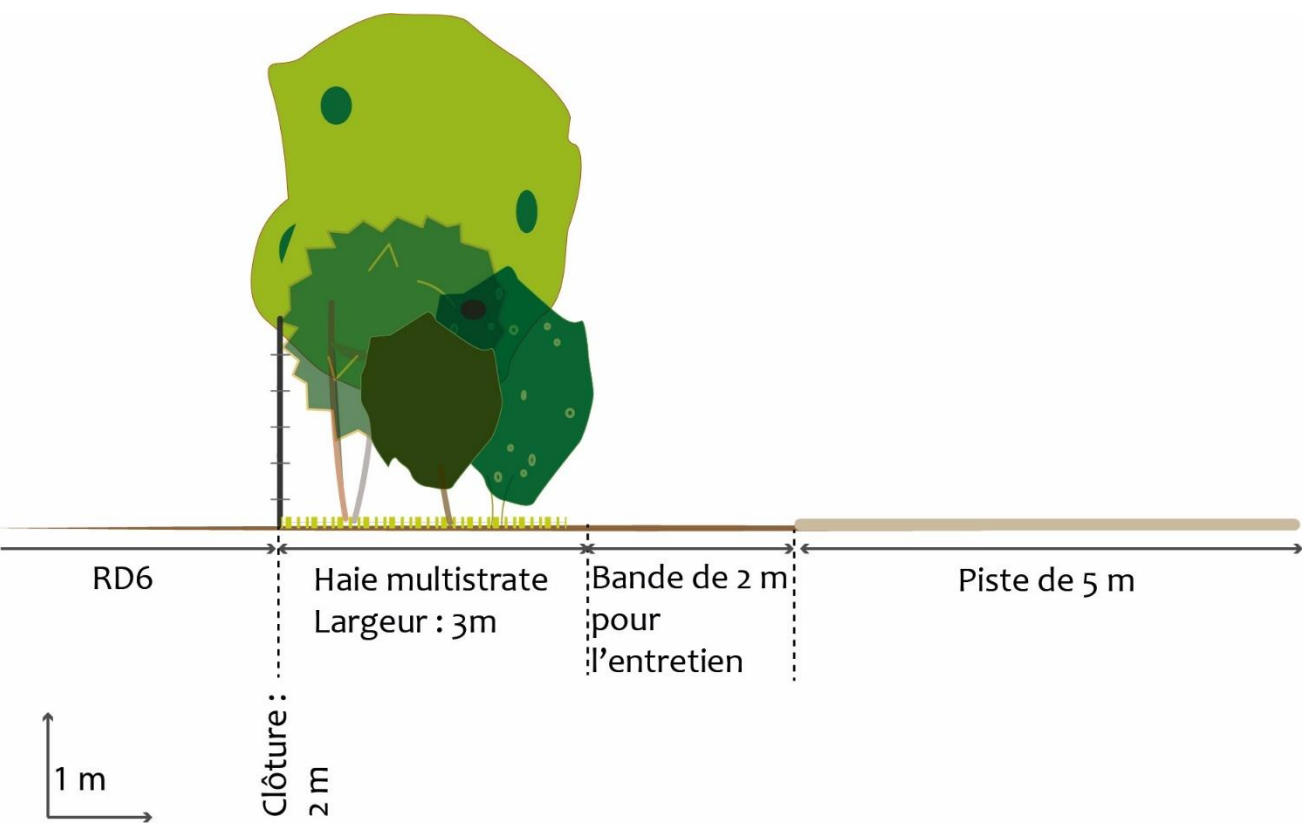


Figure 3 : Schéma de la mesure de plantation pour les haies situées à l’intérieur du projet

Dans le cades des autres haies, les plantations se situent à l’extérieur de la clôture.

Le chiffrage de cette mesure de plantation est établi à partir du référentiel de coût de plantation agroforestière établies par l’Afac-Agrofresteries en avril 2023. Il s’agit d’une moyenne permettant d’avoir un ordre d’idée du coût de la mesure.

Etapes de réalisation	Prix HT par mètre linéaire en euros
PLANTS - Achat de plants végétal local	1,75
SOL - Préparation et mise en place	6,43
PROTECTIONS - Pose et protections gibiers	5,2
PAILLAGE	9,12
TOTAL PLANTATIONS Coût moyen	22,5
SUIVI	
Prix dégagement annuel	1,13
Prix d'une taille de formation	0,91
TOTAL ENTRETIEN SUR 3 ANS	4,3
TOTAL COUT MOYEN	28,84
Maîtrise d'œuvre entre 1j et 1,5 j de chantier	996 par chantier

Tableau 5 : Synthèse des coûts moyens de réalisation d’une haie (source : Afac-agroforesteries, avril 2023)

Le tableau suivant adapte ses coûts moyens à la réalisation de la haie souhaitée dans le cadre du projet de Beyssenac.

Détails	Prix HT en euros
Chiffrage pour création de haie - 314 ml	9 055
Chiffrage pour renforcement végétal – 805 ml	A déterminer en fonction des besoins par le paysage-concepteur en charge de la maîtrise d’œuvre
Maîtrise d'œuvre	996
TOTAL	10 051

Tableau 6 : Chiffrage de la mesure de plantation R1

La planche suivante montre les effets visuels réduits par la mise en place de cet écran végétal.

PDV 1 - Photomontage avec mesure de réduction - Depuis la RD6, au nord du projet



PDV 2 - Photomontage avec mesure de réduction - Depuis la RD6, au sud du projet



PDV 3 - Photomontage avec mesure de réduction - Depuis le bois la Mandrie



1.3.3.3 COUT DES MESURES PAYSAGERES

Le tableau ci-dessous évalue le coût des mesures paysagères. Ces valeurs sont susceptibles d’évoluer en fonction des experts qui auront la charge de réaliser ces différents travaux (habillage du poste de livraison).

Type de mesure	Coût
Mesure d'évitement	
Conservation de la trame végétale existante	Aucun – intégré lors de l'élaboration du projet
Evitement et fractionnement du projet	
Mesure de réduction	
Habillage du poste de livraison et des postes de transformation (bardage bois et peinture)	Environ 12 000 € pour information, intégré au coût du projet
Traitement des portails et de la clôture	Intégré au coût des portails et de la clôture
Filtre végétal	Environ 10 051€ (estimation)

Tableau 7 : Coût des mesures paysagères

1.3.4 INCIDENCES PAYSAGERES RESIDUELLES

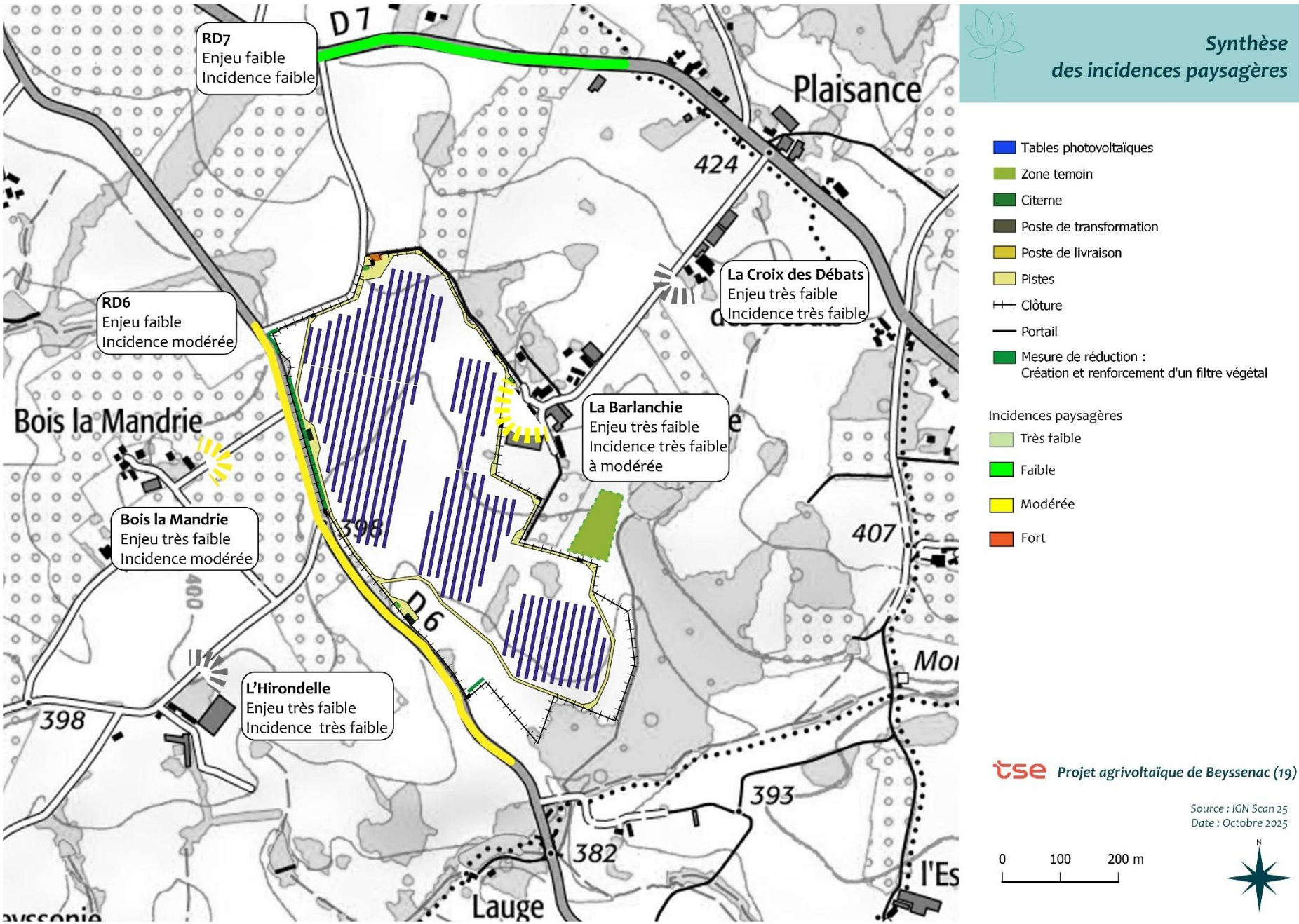
Avec la mise en place des mesures paysagères précédentes, le niveau des incidences paysagères s’atténue. En effet, la réalisation de l’écran végétal le long de la RD6 restreint les perceptions des ombrières. Sans pour autant les rendre imperceptibles, la haie accompagne le regard des automobilistes et camoufle les premières rangées. Les relations visuelles sont davantage de nature partielle.

De même, cette mesure est effective depuis le lieu-dit Bois la Mandrie. Elle apporte un motif végétal limitant l’uniformité du projet depuis ce point de vue.

Ainsi, les incidences paysagères varient de :

- Forte à modérée pour le lieu-dit Bois la Mandrie ;
- Forte à modérée pour la RD6

La carte de synthèse des incidences résiduelles est présentée ci-contre.



Carte 8 : Synthèse des incidences paysagères résiduelles du projet agrivoltaïque de Beyssenac

1.3.5 INCIDENCES PAYSAGERES CUMULEES

Afin de compléter l'analyse du projet d'ombrières de Beyssenac dans le paysage, il est nécessaire de s'intéresser aux incidences cumulées avec la présence d'autres projets. En effet, ces derniers peuvent engendrer des modifications dans la lecture du paysage et potentiellement générer des covisibilités.

L'identification des projets retenus pour l'analyse des incidences cumulées suit les deux principes suivants :

- Identification dans un rayon de 5 km autour du projet étudié ;
- Projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

Cette liste est similaire aux autres thématiques étudiées au sein de l'Etude d'impact sur l'environnement.

Aucun projet en cours n'est identifié au sein de ce territoire. Seul un parc photovoltaïque construit est retenu, sur la commune de Lubersac. Ce parc, d'une puissance de 5,1 MWc est implanté hors de l'aire d'étude paysagère. La distance et le contexte topographique empêche toute perception entre le projet et ce parc.

1.4 CONCLUSION GENERALE DU VOLET PAYSAGER ET PATRIMONIAL

Le projet d'ombrière d'élevage de Beyssenac se situe au sein de l'unité paysagère du plateau d'Uzerche. Ce paysage ondoyant alternant petits vallons et sommets aplanis et habillé par de nombreux pâtures, vergers et cultures se retrouve sur l'ensemble de l'aire d'étude paysagère. La diversité des cultures et des formations végétales (bois et haie) forme de multiples motifs paysagers. Les vergers forment l'identité du territoire.

Le territoire comporte des éléments touristiques et patrimoniaux tels que le village de Ségur-le-Château et Arnac-Pompadour. Le patrimoine religieux est protégé comme les églises de Saint-Cyr-les-Champagnes et d'Arnac.

En raison de la topographie et de l'occupation du sol, aucune perspective lointaine n'est identifiée sur le projet. Les relations visuelles sont identifiées depuis les proches abords, à savoir :

- *Les lieux dits : Bois la Mandrie, la Croix des Débats, l'Hirondelle ;*
- *Les axes routiers : la RD6 et la RD7.*

Afin d'éviter des contrastes significatifs et une prégnance élevée du projet, des mesures d'évitement et de réduction ont été mises en place. Les mesures consistent en la formation d'espace de respiration au sein du projet, l'évitement des secteurs les plus au nord, l'habillage des locaux techniques et la formation d'un écran végétal le long de la RD6.

